

# BILAN DES ACTIVITÉS DE PERFECTIONNEMENT

EXERCICE ANNUEL 2015-2016

Direction de la formation professionnelle  
Octobre 2016



**FIERS**  
**ET COMPÉTENTS** COM

FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION



# Sommaire

<b>1. Introduction</b>	5
Faits saillants	5
<b>2. Gestion de l'offre de service</b>	6
Estimation des besoins et planification de l'offre de service pour y répondre	6
Groupes créés	7
<i>Selon la région et le type d'activité</i>	7
Gestion des inscriptions dans les groupes	9
Groupes annulés	11
<i>Causes d'annulation des groupes</i>	13
<i>Annulations de groupes selon le métier ou l'occupation de la clientèle</i>	14
<b>3. Activités de perfectionnement réalisées</b>	15
Caractéristiques des groupes réalisés	15
<i>Selon la région de formation</i>	15
<i>Selon la fonction associée au groupe</i>	16
<i>Selon la plage horaire</i>	17
<i>Selon la date de démarrage</i>	19
<i>Selon le fournisseur de services et le lieu de formation</i>	19
Les activités de perfectionnement	20
<i>Diversité des activités</i>	20
<i>Les activités les plus populaires</i>	21
<i>Activités de formation en ligne</i>	22
<i>Activités de formation reliées au développement durable</i>	23
<i>Activité de formation Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail</i>	23
<i>Durée des formations</i>	23
<i>Participation par groupe</i>	24
Les formateurs	24
<b>4. Information relative à la clientèle participante</b>	25
<i>Types de perfectionnement</i>	25
<i>Participation dans les métiers et occupations</i>	25
<i>Répartition des titulaires d'un certificat de compétence</i>	27
<i>Clientèle en perfectionnement obligatoire</i>	28
<i>Région de formation des participants</i>	31
<i>Résultats aux activités de formation</i>	32
<i>Participations individuelles</i>	33
<i>Présences multiples</i>	34
<i>Caractéristiques des personnes uniques</i>	35
<i>Caractéristiques démographiques des personnes uniques</i>	36
<i>Selon le genre et la langue de correspondance</i>	36
<i>Selon l'âge</i>	38
<i>Caractéristiques selon le secteur de travail</i>	38
<b>5. Participation aux activités de formations aux entreprises</b>	39
<i>Selon la région</i>	39
<i>Selon la fonction des participants</i>	40
<i>Selon l'activité de perfectionnement</i>	42
<b>Conclusion</b>	43
<b>ANNEXE 1 – Lexique (2015-2016)</b>	44

## Liste des tableaux

<b>Tableau 1</b>	Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CPFIC	7
<b>Tableau 2</b>	Nombre de groupes créés par type d'activité selon la région de formation	8
<b>Tableau 3</b>	Nombre d'inscriptions dans les groupes par mode de transaction selon la catégorie de formation	9
<b>Tableau 4</b>	Nombre de transactions par mode selon le type de transaction	10
<b>Tableau 5</b>	Nombre de transactions par catégorie de formation selon le type de transaction	11
<b>Tableau 6</b>	Nombre de groupes annulés et nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation	14
<b>Tableau 7</b>	Nombre de groupes réalisés par type d'activité selon la région de formation	15
<b>Tableau 8</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants et nombre moyen de participants par groupe selon la fonction associée au groupe	17
<b>Tableau 9</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants par catégorie de durée de formation selon la plage horaire	18
<b>Tableau 10</b>	Nombre de groupes réalisés par plage horaire selon la catégorie de formation	18
<b>Tableau 11</b>	Période de démarrage des groupes et nombre de participants à ces groupes	19
<b>Tableau 12</b>	Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon le type d'activité	20
<b>Tableau 13</b>	Nombre et catégorie d'activités de perfectionnement	21
<b>Tableau 14</b>	Les 10 activités les plus populaires en 2015-2016	22
<b>Tableau 15</b>	Participation aux formations en ligne	22
<b>Tableau 16</b>	Durée moyenne des activités réalisées selon le type d'activité	23
<b>Tableau 17</b>	Nombre moyen de participants par groupe selon le type d'activité	24
<b>Tableau 18</b>	Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou l'occupation prioritaire du participant	26
<b>Tableau 19</b>	Nombre de participants par catégorie de formation selon le certificat de compétence	27
<b>Tableau 20</b>	Nombre de groupes et de participants pour les apprentis en obligation de formation selon le type d'activité	29
<b>Tableau 21</b>	Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner	30
<b>Tableau 22</b>	Nombre de participants par type de formation selon la région de formation	31
<b>Tableau 23</b>	Nombre de participants par région de domicile selon la région de formation	32
<b>Tableau 24</b>	Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement	33
<b>Tableau 25</b>	Nombre de personnes uniques par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement auxquelles elles ont participé	34
<b>Tableau 26</b>	Nombre de personnes uniques selon le nombre d'activités suivies par métier ou occupation prioritaire, et comparaison avec la main-d'œuvre active	36
<b>Tableau 27</b>	Nombre de personnes uniques selon la langue de correspondance et le sexe	37
<b>Tableau 28</b>	Nombre de groupes et de participants aux activités offertes en anglais	37
<b>Tableau 29</b>	Nombre de personnes uniques selon le sexe et le groupe d'âge	38
<b>Tableau 30</b>	Nombre de participants par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail	38
<b>Tableau 31</b>	Moyenne d'heures travaillées des participants au cours des 24 derniers mois par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail	39
<b>Tableau 32</b>	Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région	40
<b>Tableau 33</b>	Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou l'occupation prioritaire	41
<b>Tableau 34</b>	Les 10 activités les plus populaires de la formation aux entreprises en 2015-2016	42

## Liste des graphiques

<b>Graphique 1</b>	Taux d'annulation des groupes de 2004-2005 à 2015-2016	12
<b>Graphique 2</b>	Nombre d'inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées	12
<b>Graphique 3</b>	Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2007-2008 à 2015-2016	25
<b>Graphique 4</b>	Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2015-2016	28
<b>Graphique 5</b>	Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2015-2016	29
<b>Graphique 6</b>	Évolution du nombre de personnes uniques et de la participation totale de 2005-2006 à 2015-2016	33
<b>Graphique 7</b>	Répartition des personnes uniques participantes et de la main-d'œuvre active selon le certificat de compétence	35

## Notes méthodologiques

- Le présent bilan couvre la période du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 22 juillet 2016, période représentant l'« exercice opérationnel » de la Direction de la formation professionnelle (DFP) de la CCQ. Cette période est différente de l'exercice budgétaire du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC).
- Ce bilan traite des personnes qui ont été présentes au moins une fois à une formation découlant de l'offre de service de la CCQ. Il n'inclut pas la main-d'œuvre qui a participé à une formation non organisée par la CCQ, même si certaines formations sont remboursées par le FFSIC.
- Toutes les variations annuelles font référence aux changements qui se sont produits entre les exercices 2014-2015 et 2015-2016.
- Comme chaque année, à moins d'indications contraires, l'unité d'analyse est le nombre de personnes présentes dans chaque groupe, identifiées soit comme « participant » ou soit comme « participation ». Par ailleurs, si une personne, pour quelque raison que ce soit, commence son cours dans un groupe et le finit dans un autre, elle est comptabilisée une seule fois, bien que nous ayons eu la participation de deux personnes, une dans chacun de ces groupes.
- Il est de plus en plus fréquent qu'une activité de perfectionnement soit dédiée à deux ou trois métiers, ou à un métier et une occupation. Il a été choisi d'attribuer l'activité au plus grand nombre de personnes présentes selon leur métier ou occupation prioritaire. Par exemple, un groupe sur *l'Analyse de circuits à courant alternatif* destiné aux métiers d'électricien et de mécanicien d'ascenseur a pu être relié à la fonction de mécanicien d'ascenseur parce que la participation observée était plus importante dans ce dernier métier. Conséquent, la présentation par métier ou occupation ne signifie pas une exclusivité, mais repose sur la majorité observée. Lorsqu'il n'y a pas de majorité claire parmi les participants, l'activité est alors associée à la catégorie « Multimétier » ou à la catégorie « Multimétier et occupations ».
- Enfin, les données liées à la gestion des groupes sont conservées, mais pas toutes les caractéristiques des personnes présentes au moment même de leur participation. C'est à la fin de l'exercice que sont extraits les renseignements personnels de la clientèle, tels que l'âge, la région de domicile, l'employeur, le métier prioritaire, le certificat de compétence, etc. Ce décalage de temps entre le moment de la formation et la réalisation du présent document peut générer quelques données incongrues : par exemple, un participant a suivi un cours de révision de notions théoriques de son métier. Lors de la formation, le certificat de compétence est celui d'apprenti, mais aujourd'hui, le certificat de compétence est celui de compagnon ou sans certificat de compétence. Par conséquent, une rubrique « Indéterminé » peut apparaître pour certaines caractéristiques des personnes participantes, comme le secteur de travail majoritaire ou le certificat de compétence. Cela ne reflète pas la situation au moment de la participation à l'activité de perfectionnement, mais plutôt la situation actuelle. Cependant, il est peu probable que la description actuelle soit significativement différente de la situation prévalant au moment où la personne suivait une activité de perfectionnement. Au plus, on parle de 10 mois de décalage et au mieux de 2 mois (cours en juin et extraction des données en juillet).

# 1 Introduction

Le bilan des activités de perfectionnement découle des besoins estimés par le Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC) et ceux répondant aux besoins exprimés par les entreprises pour l'exercice annuel 2015-2016.

Rappelons que la réalisation des activités de perfectionnement repose principalement sur la participation financière du FFSIC. Soulignons de plus qu'une entente entre Emploi-Québec et la CCQ vient soutenir financièrement, grâce à des prestations d'assurance emploi, les personnes admissibles qui participent à des activités de perfectionnement à temps plein d'une durée de 240 heures et moins. Bien que marginal, ajoutons ici le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), qui assure le financement du programme de formation offert en entier et à temps plein (ASP en restauration de maçonnerie).

Au 30 juin se terminait officiellement l'exercice annuel 2015-2016. Toutefois, des activités de perfectionnement de courte durée venaient tout juste de démarrer ou étaient prévues pour les premières semaines de juillet. C'est pourquoi le présent rapport porte sur les activités organisées par la CCQ entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 22 juillet 2016. Au moment de la rédaction du présent rapport, presque tous les fournisseurs de services avaient transmis les feuilles de présence et les résultats des participants.

L'exercice précédent ayant affiché un record de participation, il n'aura pas été possible de maintenir ce rythme au cours de l'exercice 2015-2016. L'année s'est donc terminée avec une participation en baisse de 5 %, pour atteindre 23 898 participants et 2 435 groupes ont été réalisés. La baisse s'explique en bonne partie par la diminution importante de la participation pour la clientèle en formation obligatoire. En dépit de ce recul, il faut noter que les chiffres de cette année demeurent quand même plus élevés qu'il y a deux ans.

Une des surprises significatives de cet exercice scolaire est la présence importante de compagnons. C'est la première fois depuis que la CCQ organise des activités de perfectionnement à l'intention de la main-d'œuvre de l'industrie qu'il y a plus de compagnons que d'apprentis présents aux activités de formation.

## Fait saillants

Les principaux résultats :

	Nombre	Variation annuelle
Groupes créés	3 152	+2 %
Groupes réalisés	2 435	-3 %
Taux d'annulation des groupes	23 %	+21 %
Activités différentes de formation	543	+4 %
Participants	23 898	-5 %
<i>en perfectionnement volontaire</i>	18 278	-3 %
<i>en obligation de formation</i>	5 620	-11 %
Personnes uniques	16 618	-8 %
Nombre de personnes qui ont suivi plus d'une activité de formation	4 487	-1 %

Les principaux constats :

- Le nombre de participants détenteurs d'un certificat d'apprenti a diminué de 10 %, faisant en sorte que, pour la première fois, le nombre de personnes avec un certificat de compagnon (9 760) dépasse celui des apprentis (8 920) ;
- La tendance à la baisse en perfectionnement obligatoire se confirme, avec une diminution importante pour une deuxième année consécutive (-11 %) ;
- 11 % de l'ensemble de la main-d'œuvre active de l'industrie ont participé à au moins une activité de formation ;
- Il y a eu 3 162 participants aux formations organisées pour répondre aux besoins spécifiques provenant de 196 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes, en baisse de 15 % ;
- La durée moyenne des activités de perfectionnement réalisées est de près de 47 heures ;
- Un total de 67 040 inscriptions (nouveau record) ont été traitées, pour une hausse de 2 % ;
- Les groupes annulés impliquent 6,5 % de toutes les inscriptions reçues ;
- Encore cette année, près du quart de la participation (5 446, -10 %) a assisté à l'une ou l'autre des 13 différentes activités de perfectionnement sur les nacelles, chariots élévateurs et plateformes élévatrices.

Le rapport fait état des précédents renseignements de manière détaillée. Les résultats sont présentés sous l'angle régional, par métier ou occupation, par type de perfectionnement et selon les caractéristiques de la main-d'œuvre participante.

## 2 Gestion de l'offre de service

### Estimation des besoins et planification de l'offre de service pour y répondre

Les besoins de perfectionnement retenus par le CFPIC découlent principalement des besoins estimés par les sous-comités professionnels et régionaux ainsi que de l'estimation du nombre de personnes apprenties et occupations en obligation de formation. En cours d'année s'ajoutent les besoins exprimés par les entreprises et les besoins supplémentaires générés par un surplus d'inscriptions aux différents cours offerts ou, plus rarement, par une demande ponctuelle non planifiée.

Le 13 novembre 2014, le CFPIC convenait de prévoir 33 316 besoins en perfectionnement volontaire. Cette hausse de près de 19 % par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la proposition de travail qui a été soumise par l'équipe responsable de l'organisation et la mise en œuvre des activités de perfectionnement. Par rapport à l'exercice précédent, l'estimation des besoins était à la hausse dans toutes les régions du Québec. Cette proposition tenait compte de toutes les demandes de besoins additionnels s'étant ajoutées à l'offre de départ du CFPIC.

De ce nombre s'ajoutent les besoins de formation pour les personnes non diplômées en obligation de formation. Selon les prévisions de la Direction de la recherche et de la documentation de la CCQ, il devait y avoir une baisse substantielle du nombre d'apprentis et d'occupations soumis à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* comparativement à l'année précédente. Cette clientèle représente 1 955 titulaires de certificat de compétence occupation (-58 %) et 3 521 titulaires de certificat de compétence apprenti (-68 %). Pour déterminer l'offre de formation à réaliser pour cette dernière clientèle, le profil et le volume d'apprentis tenus de se perfectionner ont été analysés en janvier 2015 par la Direction de la formation professionnelle. Par la suite, cette analyse a été soumise aux sous-comités professionnels et, de là, il a été convenu des modules des programmes d'études à prévoir dans l'offre de service.

Au début de l'exercice 2015-2016, ce sont donc 38 792 besoins (-11 %) qui étaient estimés. Ce nombre repose sur l'hypothèse que toutes les personnes concernées satisferont à leur obligation de formation et ne tient pas compte des besoins supplémentaires exprimés tout au cours de l'année, notamment ceux déposés pour répondre aux besoins des entreprises.

En 2015-2016, le ratio participation réelle / estimation retenue est de 54 %. Il est à noter que depuis quelques années, ce ratio se situe généralement sous les 50 % (tableau 1).

**Tableau 1 – Participation aux activités de perfectionnement comparativement à l'estimation retenue par le CFPIC<sup>1</sup>**

Exercice annuel	Estimation retenue par le CFPIC	Participation	Ratio
2010-2011	41 344	17 872	43 %
2011-2012	40 988	15 669	38 %
2012-2013	36 223	16 428	45 %
2013-2014	41 701	20 383	49 %
2014-2015	43 564	21 320	49 %
2015-2016	38 792	20 786	54 %

1. Les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises ne sont pas incluses. Source : CCQ.

## Groupes créés

L'offre de perfectionnement pour l'année à venir est réalisée au début de l'exercice annuel en évaluant les besoins estimés, l'historique de chacun des cours, la disponibilité des fournisseurs de services, etc. C'est à ce moment, après entente avec les différents fournisseurs, que la majorité des groupes sont créés et publiés dans le *Répertoire des activités de perfectionnement* et sur le site Web de la CCQ.

L'offre de service a pour objet de satisfaire principalement trois catégories de clientèle :

- En obligation de formation en vertu de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence*;
- En perfectionnement volontaire ;
- Celle référée directement par les entreprises.

S'ajoutent à cette offre certaines activités particulières, telles que des formations destinées aux formateurs et le cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, obligatoire pour tous les nouveaux détenteurs d'un certificat de compétence occupation.

Au total, 3 152 groupes ont ainsi été créés au cours de l'exercice 2015-2016, soit 68 groupes de plus que l'année précédente, ce qui correspond à une augmentation de 2 %.

## Selon la région et le type d'activité

En tenant compte des besoins estimés et des dispositifs d'enseignement régionaux, trois régions ont connu une baisse du nombre de groupes créés pour sa région. La baisse dans la région du grand Montréal se limite à 0,5 %, alors qu'elle est de 2,5 % dans la région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie et de 5,1 % dans la région de Québec. Les autres régions ont enregistré des hausses de plus de 15 %.

Des activités sont créées pour répondre spécifiquement à chaque catégorie de clientèle, mais ces activités ne sont pas exclusives à une catégorie donnée. Par exemple, un compagnon peut suivre un module du programme d'études de son métier et un apprenti en obligation de formation peut suivre une activité dans le cadre de la formation aux entreprises. À des fins de simplification, le type d'activité des groupes est désigné par les expressions « Cours reconnus art. 7 », « Cours CCQ » et « Formation aux entreprises » au tableau 2.

**Tableau 2 – Nombre de groupes créés par type d'activité selon la région de formation**

Région de formation	Cours reconnus art. 7		Cours CCQ	Formation aux entreprises	Total	Variation annuelle
	Programme d'études	Hors programme				
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	6	19	124	7	<b>156</b>	-2,5 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	18	97	10	<b>135</b>	16,4 %
Québec	133	85	416	89	<b>723</b>	-5,1 %
Mauricie–Bois-Francs	21	36	142	58	<b>257</b>	19,5 %
Estrie	7	10	74	17	<b>108</b>	18,7 %
Grand Montréal	304	158	825	250	<b>1 537</b>	-0,5 %
Outaouais	17	12	72	0	<b>101</b>	24,7 %
Abitibi-Témiscamingue	5	6	60	3	<b>74</b>	17,5 %
Côte-Nord	4	3	50	4	<b>61</b>	19,6 %
<b>Total</b>	<b>507</b>	<b>347</b>	<b>1 860</b>	<b>438</b>	<b>3 152</b>	<b>2,2 %</b>
Variation annuelle	-4,0 %	5,5 %	8,3 %	-14,1 %	2,2 %	

Source : CCQ.

Les groupes de « Cours reconnus art. 7 » font référence à des activités de perfectionnement qui permettent à la clientèle soumise à l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* de satisfaire à son obligation de formation. Le regroupement le plus important est composé de modules des programmes d'études des métiers de la construction ainsi que de l'activité *Situation au regard des organismes de la construction*. Un total de 507 groupes de ce type ont été créés, soit 21 groupes de moins que l'année précédente.

Les autres activités de perfectionnement reconnues aux fins de l'application de l'article 7 (identifiées comme activité « Cours reconnus art. 7 – hors programme ») ne sont pas associées à un programme d'études. Le nombre de groupes créés à cette fin s'établit à 347, dont 78 réfèrent à des activités de perfectionnement conçues par l'APCHQ<sup>1</sup>.

Les « Cours CCQ » font référence à des activités de perfectionnement principalement offertes aux personnes désirant se former sur une base volontaire. Ces activités sont principalement conçues par la Direction de la formation professionnelle, avec la participation des sous-comités professionnels, pour répondre aux besoins estimés par le CFPIC. Ces cours s'adressent à la clientèle des métiers et des occupations. Pour les occupations, ces activités permettent aussi de répondre à leur obligation de formation. C'est le type d'activité le plus important, avec 1 860 groupes créés, en hausse de 8,3 % comparativement à l'an dernier.

Enfin, les groupes « Formation aux entreprises » sont créés tout au long de l'année pour satisfaire à la demande d'une entreprise ou d'un regroupement d'entreprises. Au total, 438 groupes ont été créés en 2015-2016 pour ce type d'activité, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente.

<sup>1</sup> Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec.

## Gestion des inscriptions dans les groupes

Une fois l'offre de perfectionnement publiée, la clientèle peut s'inscrire à un maximum de trois activités de perfectionnement simultanément. Elle peut s'inscrire soit par coupon d'inscription (envoi postal ou télécopieur), soit par les services en ligne (site Web) ou soit par la ligne Info-perfectionnement ou par le système de réponse vocale interactive téléphonique (RVI). De nombreuses inscriptions sont aussi réalisées par le personnel de la Direction de la formation professionnelle (DFP) pour certaines activités spécifiques (formation des enseignants, formation aux entreprises, etc.). Pour 2015-2016, 67 040 inscriptions ont été traitées (tableau 3). Ce nombre d'inscriptions correspond à une augmentation de près de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

**Tableau 3 – Nombre d'inscriptions dans les groupes  
par mode de transaction selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Mode de transaction				
	DFP	RVI	Services en ligne	Total	Répartition
Perfectionnement obligatoire	4 947	1 867	6 812	13 626	20 %
Perfectionnement volontaire	11 348	4 681	33 393	49 422	74 %
Formation aux entreprises	3 990			3 990	6 %
Formation des enseignants	2			2	0 %
<b>Total</b>	<b>20 287</b>	<b>6 548</b>	<b>40 205</b>	<b>67 040</b>	<b>100 %</b>
Variation annuelle	-5,8 %	-4,5 %	7,2 %	1,7 %	

Source : CCQ.

Les inscriptions réalisées par les services en ligne de la CCQ affichent une hausse de 7 % et représentent maintenant 60 % du total des inscriptions. Cette option a l'avantage pour la personne de pouvoir suivre l'évolution de son inscription et de confirmer sa présence. Le système de RVI accapare 10 % des inscriptions, alors que le personnel de la DFP, principalement au moyen de la ligne Info-perfectionnement, effectue 30 % des inscriptions. Les inscriptions pour la formation aux entreprises et la formation des enseignants doivent nécessairement être réalisées par le personnel de la DFP.

Près des trois quarts (74 %) des inscriptions visent une activité de perfectionnement volontaire.

La réalisation des groupes suit une séquence d'opérations. Une fois les inscriptions reçues, les personnes admissibles sont convoquées à l'activité de perfectionnement. Les personnes convoquées doivent alors confirmer leur présence. Le transfert dans un autre groupe à leur demande ou afin d'atteindre un nombre minimal de participations est alors possible. Lorsque des groupes doivent être reportés ou annulés, chacune des personnes inscrites à ces groupes en est avisée. Un groupe ne pouvant démarrer par manque d'inscriptions ne peut être reporté qu'une seule fois. Finalement, les résultats doivent être enregistrés au profil de formation des participants une fois l'activité de perfectionnement terminée.

**Tableau 4 – Nombre de transactions par mode selon le type de transaction**

Type de transaction	Mode de transaction			Total	Variation annuelle
	DFP	RVI	Services en ligne		
Inscriptions dans le groupe	20 287	6 548	40 205	67 040	1,7 %
Transfert dans le groupe	27 002	199	6 607	33 808	5,4 %
Convocation par lettre	46 928	0	0	46 928	2,2 %
Convocation par téléphone	615	0	0	615	-42,6 %
Convocation (2e envoi et plus)	2 874	0	0	2 874	-23,1 %
Confirmation de présence	10 460	6 764	12 066	29 290	-2,3 %
Résultat enregistré	28 271	0	0	28 271	-4,5 %
Avis de groupe reporté	4 736	0	0	4 736	-30,6 %
Avis de groupe annulé	4 384	0	0	4 384	10,9 %
Transfert de groupe avant convocation du groupe	20 823	0	4 193	25 016	9,9 %
Transfert après convocation du groupe sans avoir été convoqué	3 804	0	898	4 702	-12,9 %
Transfert après avoir été convoqué	2 375	0	564	2 939	8,8 %
Transfert après avoir confirmé sa présence	788	0	267	1 055	-6,9 %
Retrait du groupe avant convocation	8 501	0	7 230	15 731	-0,2 %
Retrait après convocation du groupe sans avoir été convoqué	2 016	0	1 701	3 717	25,3 %
Retrait après avoir été convoqué	9 808	0	3 282	13 090	14,5 %
Retrait après avoir confirmé sa présence	990	0	1 670	2 660	18,0 %
<b>Total</b>	<b>194 662</b>	<b>13 511</b>	<b>78 683</b>	<b>286 856</b>	<b>1,2 %</b>
Variation annuelle	-0,6 %	-7,9 %	7,9 %	1,2 %	

Source : CCQ.

L'organisation des activités de perfectionnement de l'exercice 2015-2016 a nécessité 286 856 transactions, soit 1,2 % de plus que l'an dernier. De ce nombre sont exclues toutes les transactions liées au remboursement des incitatifs financiers et à la gestion des ententes avec les fournisseurs de services (chaque groupe correspond à une entente de service).

Trois types de transactions ont connu des baisses importantes de volume. Les transactions « Convocations par téléphone » (-42,6 %) et « Convocation (2<sup>e</sup> envoi et plus) » (-23,1 %) reviennent à la normale après des hausses importantes l'an dernier. La baisse de 30,6 % des « Avis de groupe reporté » peut s'expliquer par la nouvelle pratique de reporter une fois seulement un groupe qui ne peut démarrer par manque d'inscriptions.

Parmi les autres transactions significatives, notons qu'il y a eu 33 712 transferts de candidats d'un groupe à un autre ainsi que 35 198 retraits de candidats d'un groupe. Ces transactions découlent autant de la gestion administrative des groupes et des incitatifs à être versés à la clientèle que d'une demande des personnes concernées.

**Tableau 5 – Nombre de transactions par catégorie de formation selon le type de transaction**

Type de transaction	Catégorie de formation			Total	Variation annuelle
	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises		
Inscriptions dans le groupe	13 626	49 424	3 990	67 040	1,7 %
Transfert dans le groupe	6 953	26 695	160	33 808	5,4 %
Convocation par lettre	10 975	32 109	3 844	46 928	2,2 %
Convocation par téléphone	182	327	106	615	-42,6 %
Convocation (2e envoi et plus)	630	1 671	573	2 874	-23,1 %
Confirmation de présence	6 876	19 680	2 734	29 290	-2,3 %
Résultat enregistré	6 686	18 130	3 455	28 271	-4,5 %
Avis de groupe reporté	1 089	3 640	7	4 736	-30,6 %
Avis de groupe annulé	516	3 757	111	4 384	10,9 %
Transfert de groupe avant convocation du groupe	4 892	20 072	52	25 016	9,9 %
Transfert après convocation du groupe sans avoir été convoqué	720	3 954	28	4 702	-12,9 %
Transfert après avoir été convoqué	1 045	1 837	57	2 939	8,8 %
Transfert après avoir confirmé sa présence	325	650	80	1 055	-6,9 %
Retrait du groupe avant convocation	1 714	13 967	50	15 731	-0,2 %
Retrait après convocation du groupe sans avoir été convoqué	307	3 406	4	3 717	25,3 %
Retrait après avoir été convoqué	2 924	9 986	180	13 090	14,5 %
Retrait après avoir confirmé sa présence	393	2 191	76	2 660	18,0 %
<b>Total</b>	<b>59 853</b>	<b>211 496</b>	<b>15 507</b>	<b>286 856</b>	<b>1,2 %</b>
Variation annuelle	-9,0 %	6,8 %	-21,4 %	1,2 %	

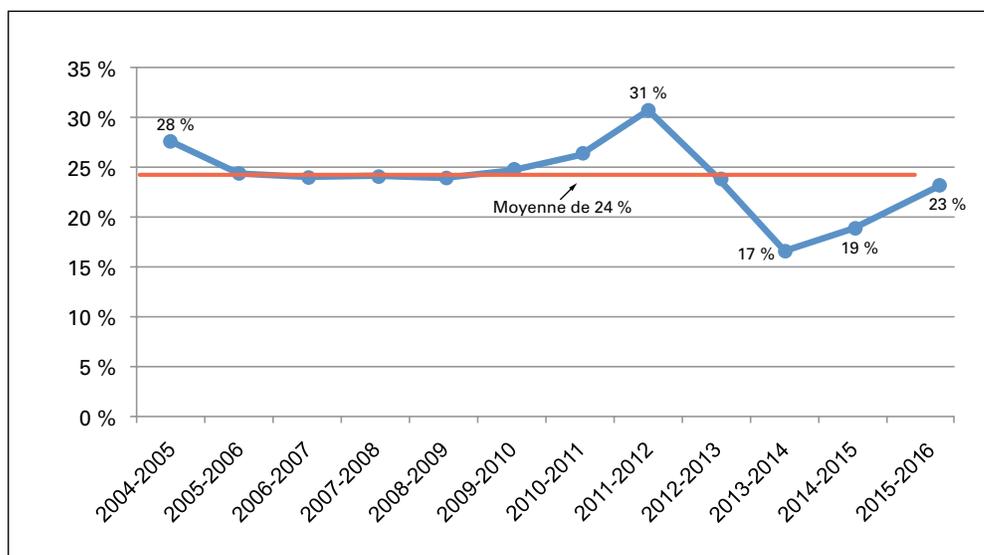
Source : CCQ.

## Groupes annulés

Pour différentes raisons compréhensibles, telles qu'un nombre insuffisant d'inscriptions ou l'indisponibilité de locaux ou de formateurs, certains groupes annoncés ont dû être annulés.

En 2015-2016, sur les 3 152 groupes créés, 717 groupes ont dû être annulés, pour un taux d'annulation de 23 %. Ce taux est supérieur à celui de l'année précédente, mais correspond au taux d'annulation moyen des années antérieures, qui se situe autour de 24 % (graphique 1).

**Graphique 1 – Taux d’annulation des groupes de 2004-2005 à 2015-2016**

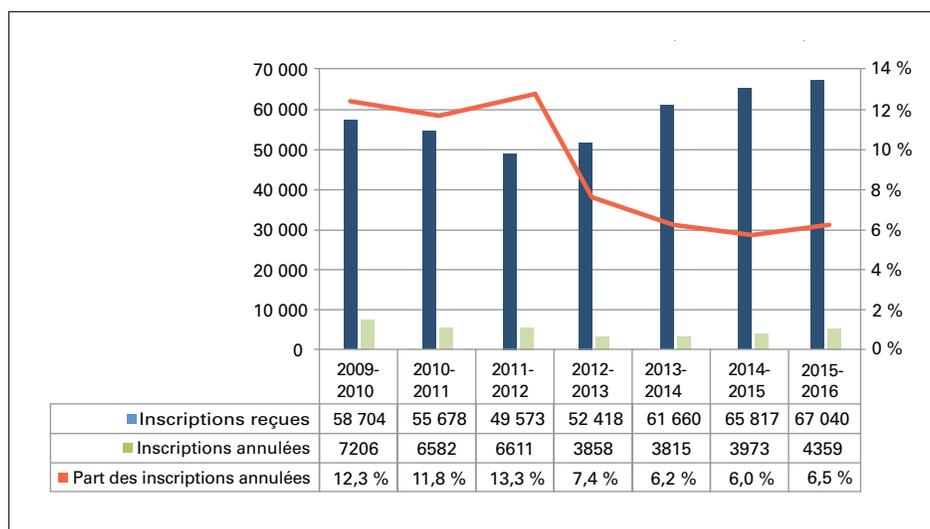


Source : CCQ.

L’annulation d’un groupe a pour conséquence que le service n’est pas rendu aux personnes inscrites, à moins qu’elles aient été transférées dans un autre groupe. Le graphique 2 présente le nombre d’inscriptions reliées aux groupes annulés et le pourcentage qu’il représente par rapport au nombre total d’inscriptions reçues, et ce, pour les sept dernières années.

Pour l’exercice 2015-2016, le nombre d’inscriptions annulées est de 4 359 sur un total de 67 040 inscriptions. La part des inscriptions annulées est donc de 6,5 %, un taux comparable à celui des deux dernières années.

**Graphique 2 – Nombre d’inscriptions reçues et annulées, et part des inscriptions annulées de 2009-2010 à 2015-2016**



Source : CCQ.

Mentionnons ici que le fait d'annuler rapidement les groupes ayant très peu de personnes inscrites (moins de 5), sans oublier leur transfert dans un autre groupe afin d'obtenir un nombre suffisant d'inscriptions ainsi que le report unique des groupes qui ont peu d'inscriptions (entre 5 et 10), sont autant de raisons qui expliquent le faible pourcentage d'inscriptions annulées, favorisant ainsi le démarrage de certains groupes qui auraient pu être annulés sans toute cette gestion des groupes.

### Causes d'annulation des groupes

Le tableau 6 présente le nombre de groupes annulés et le nombre d'inscriptions impliquées selon la raison d'annulation, tous types de formation confondus. Il est à noter que :

- À nouveau cette année, ce n'est pas le nombre insuffisant d'inscriptions admissibles qui représente la principale raison d'annulation (27,9 % des groupes annulés). Elle concède la première place au « nombre insuffisant d'inscriptions admissibles, mais clientèle transférée » (44,1 % des groupes annulés). Ces deux premières raisons d'annulation représentent à elles seules 72 % des groupes annulés en 2015-2016, comparativement à 67,1 % l'an passé. Même si le nombre insuffisant d'inscriptions est la principale raison d'annulation, il est toutefois intéressant de constater qu'une alternative a été offerte aux personnes inscrites en les invitant à suivre le cours à une date ultérieure se donnant au même endroit ou dans un autre centre de formation. Cette façon de faire se reflète d'ailleurs dans le nombre d'inscriptions impliquées, avec une moyenne de moins d'une personne par groupe.
- Le nombre de groupes annulés en raison d'un manque de formateur disponible a passablement diminué, passant de 7,7 % à 5,4 % des groupes annulés. Cependant, comme l'an dernier, il s'agit de la raison qui implique le plus grand nombre d'inscriptions annulées, soit 990 inscriptions.
- Le nombre de groupes annulés en raison d'un nombre insuffisant de confirmations de présence a pratiquement doublé comparativement à l'an dernier, passant de 19 à 37 groupes. Ceci constitue la principale raison d'annulation après l'insuffisance d'inscriptions et le manque de formateur.
- Le nombre de groupes annulés parce qu'il est trop tard en saison ou que le nombre provincial est atteint a quant à lui diminué de moitié, passant de 32 groupes (5,5 %) à 15 groupes (2,1 %). Toutefois, le nombre de participants associés à ces groupes est demeuré relativement stable, passant de 436 à 416.
- Neuf groupes ont dû être annulés parce que l'équipement requis n'était pas disponible ou qu'il n'y avait pas de fournisseur pour cet équipement. Ils représentent à eux seuls 351 inscriptions annulées (8,1 % des inscriptions impliquées), soit une moyenne de 39 inscriptions par groupe.

**Tableau 6 – Nombre de groupes annulés et nombre d’inscriptions impliquées selon la raison d’annulation**

Raison d’annulation	Nombre de groupes annulés	Pourcentage des groupes annulés	Nombre d’inscriptions impliquées	Pourcentage des inscriptions impliquées
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles, mais clientèle transférée	316	44,1 %	140	3,2 %
Nombre insuffisant d’inscriptions admissibles ou aucune inscription	200	27,9 %	859	19,7 %
Non-disponibilité d’un formateur	39	5,4 %	990	22,7 %
Nombre insuffisant de confirmations de présence	37	5,2 %	153	3,5 %
Désistement d’un employeur ou employés non disponibles	27	3,8 %	80	1,4 %
Autre (changement de devis, besoin mal identifié, pas d’entente avec le fournisseur qui donne le cours, etc.)	22	3,1 %	261	6,0 %
Saison trop avancée ou nombre maximal de candidats formés provincialement atteint	15	2,1 %	416	9,5 %
Document didactique non disponible (ex. : Code de plomberie ou d’électricité)	11	1,5 %	154	3,5 %
Local adéquat non disponible	10	1,4 %	253	5,8 %
Équipement ou fournisseur non disponibles	9	1,3 %	351	8,1 %
Clientèle non disponible aux dates et lieu proposés pour faire suite à un sondage	8	1,1 %	176	4,0 %
Nombre d’inscriptions minimal atteint tardivement ou dates proposées trop tard et délais trop serrés	7	1,0 %	152	3,5 %
Désistement du formateur après la convocation	6	0,8 %	111	2,5 %
Nombre insuffisant de participants présents au cours	3	0,4 %	20	0,5 %
Dépassement important du coût moyen	3	0,4 %	82	1,9 %
Difficultés d’implantation d’un cours	2	0,3 %	81	1,9 %
Devis non disponible ou en révision	2	0,3 %	101	2,3 %
<b>Total</b>	<b>717</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 380</b>	<b>100,0 %</b>

Les données permettent de constater que 82 % des groupes annulés l’ont été pour des motifs liés à la clientèle avec 1 428 inscriptions, 9,6 % l’ont été en raison de problématiques liées aux fournisseurs de services (1 868 inscriptions) et 8 % l’ont été pour des raisons administratives (1 084 inscriptions).

### **Annulations de groupes selon le métier ou l’occupation de la clientèle**

Pour l’offre de service aux différentes clientèles, c’est le métier de poseur de systèmes intérieurs qui présente le plus haut taux d’annulation avec 74 % de groupes annulés, soit 23 groupes annulés sur 31 groupes créés. Le métier de mécanicien industriel de chantier suit avec 65 % de groupes annulés, puis les mécaniciens en protection-incendie avec 62 % des groupes créés qui ont été annulés.

Par contre, le taux d’annulation est très faible pour les métiers d’opérateur de pelles (7 %) et de ferrailleur (8 %).

### 3 Activités de perfectionnement réalisées

L'exercice 2015-2016 s'est donc terminé avec 2 435 groupes réalisés parmi les 3 152 créés, en baisse de 3 % comparativement à l'exercice précédent. Le taux de réalisation globale (groupes réalisés par rapport aux groupes créés) est ainsi de 77 % pour l'ensemble des groupes. Les groupes à temps partiel de jour (73 %) et de fin de semaine (75 %) ainsi que les groupes à temps plein de soir (74 %) ont un taux de réalisation plus faible que les groupes des autres plages horaires.

#### Caractéristiques des groupes réalisés

##### Selon la région de formation

Dans les régions de Québec et du grand Montréal se sont tenus 80 % de l'ensemble des groupes de formation en 2015-2016. Il faut dire que ces deux régions regroupent près des trois quarts des salariés actifs de l'industrie de la construction. En plus de disposer d'un plus grand bassin de clientèle potentielle, elles détiennent de plus grandes ressources en dispositifs physiques et d'un plus grand bassin de formateurs.

En 2015-2016, le nombre de groupes réalisés a augmenté dans les régions de la Côte-Nord (+47 %) et de la Mauricie-Bois-Francs (+10 %) de même que dans la région du grand Montréal (+1 %). Les plus fortes baisses sont dans les régions de l'Outaouais (-29 %), de l'Abitibi-Témiscamingue (-39 %) et en Estrie (-16 %). Comme le montre le tableau 7, le taux de réalisation des groupes varie d'une région à l'autre. Il est à son plus bas dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue (26 %), de l'Outaouais (29 %) et de la Côte-Nord (36 %), ce qui était également le cas l'an dernier.

**Tableau 7 – Nombre de groupes réalisés par type d'activité selon la région de formation**

Région de formation	Cours reconnus art. 7		Cours CCQ	Formation aux entreprises	Total		
	Programme d'études	Hors programme			Nombre de groupes	Variation annuelle	Taux de réalisation
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	2	18	80	6	106	-5 %	68 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8	15	50	9	82	-6 %	61 %
Québec	117	75	340	79	611	-8 %	85 %
Mauricie-Bois-Francs	16	22	87	50	175	10 %	68 %
Estrie	4	6	30	14	54	-16 %	50 %
Grand Montréal	263	137	704	233	1 337	1 %	87 %
Outaouais	6	2	21		29	-29 %	29 %
Abitibi-Témiscamingue	1	1	15	2	19	-39 %	26 %
Côte-Nord	2		16	4	22	47 %	36 %
<b>Total</b>	<b>419</b>	<b>276</b>	<b>1 343</b>	<b>397</b>	<b>2 435</b>	<b>-3 %</b>	<b>77 %</b>
Taux de réalisation	83 %	80 %	72 %	91 %	77 %		

Source : CCQ.

Pour ce qui est du type d'activité, le taux de réalisation des cours reconnus pour l'article 7 est de 83 % pour les groupes associés à des modules des programmes d'études et de 80 % pour ceux hors programme d'études. Les groupes associés à des cours CCQ ont un taux de réalisation de 72 %. Comme toujours, le taux de réalisation le plus élevé (91 %) se retrouve chez les groupes de formation aux entreprises, car ces groupes sont créés pour répondre à la demande spécifique des entreprises.

Mentionnons qu'il y a eu seulement un groupe de la catégorie « Formation aux enseignants » en 2015-2016. Cette activité de formation n'est offerte qu'aux formateurs et à la relève potentielle qui désire parfaire ses compétences en enseignement. À des fins de simplification, elles sont incluses dans le présent bilan dans les catégories « Cours CCQ » et « Perfectionnement volontaire ».

### **Selon la fonction associée au groupe**

Chaque groupe est associé à une fonction, soit une fonction pour chacun des 25 métiers, une fonction pour les titres occupationnels ainsi que deux fonctions pour les activités qui sont offertes à un ensemble de métiers ou d'occupations. Ce sont celles intitulées « Multimétier » et « Multimétier et titre occupationnel ». Encore cette année, il y a eu au moins un groupe réalisé pour chacun des métiers et occupations de l'industrie de la construction (tableau 8).

Il y a eu une augmentation du nombre de groupes et de la participation pour presque toutes les 28 fonctions associées aux groupes ; seulement 5 fonctions ont réalisé moins de groupes que l'an dernier. La variation de la participation suit la variation des groupes, sauf pour les mécaniciens industriels de chantier, dont la participation a diminué de 17 % malgré la stabilité du nombre de groupes. Dans leur cas, comme c'est une population participante relativement faible, les fluctuations se font sentir plus fortement. L'an dernier, la participation avait fortement grimpé. C'est également la situation pour la fonction de plâtrier, qui enregistre une baisse de participation de 32 % en 2015-2016.

À elle seule, la fonction « Multimétier et titres occupationnels » représente 31 % des groupes réalisés et 28 % de la clientèle participante. Les différentes activités sur les nacelles, chariots élévateurs et échafaudages concourent à cette situation, mais en 2015-2016, elles ont été un peu moins nombreuses. Cette fonction enregistre donc sa première baisse de la participation (-26 %) en huit ans.

La deuxième fonction la plus importante, celle de charpentier-menuisier, affiche également une baisse notable de 12 % de la participation. Pour les tuyauteurs, la baisse des groupes (-3 %) et de la participation (-31 %) est normale, étant donné que ce sont les groupes liés à l'actualisation du Code de plomberie qui avaient fait grimper les résultats l'an dernier.

Pour ce qui est des fonctions où la participation est en hausse, pour la plupart ce sont des fonctions ayant une population relativement faible dont la participation varie fortement d'une année à l'autre. Signalons tout de même l'augmentation de 20 % pour les titres occupationnels, la troisième fonction la plus importante, de même que la hausse notable de la participation pour les activités offertes aux opérateurs d'équipement lourd (+72 %) et de pelles (+66 %). Dans ces deux cas, de nouvelles activités ont stimulé la participation.

Il est notable qu'il y ait eu une participation dans chacune des activités spécifiquement dédiées aux différents métiers. Rappelons que certaines années, il a été impossible de démarrer au moins un groupe pour certains métiers en raison de trop faibles inscriptions.

**Tableau 8 – Nombre de groupes réalisés  
et de participants et nombre moyen de participants  
par groupe selon la fonction associée au groupe**

Fonction associée	Groupes		Participants		Participants/ groupe
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	
Briqueteur-maçon	77	24 %	900	22 %	11,7
Calorifugeur	10	100 %	140	103 %	14,0
Carreleur	23	5 %	202	10 %	8,8
Charpentier-menuisier	386	-13 %	4 226	-12 %	10,9
Chaudronnier	8	14 %	101	4 %	12,6
Cimentier-applicateur	26	13 %	304	16 %	11,7
Couvreur	53	26 %	555	23 %	10,5
Électricien	116	3 %	1 221	5 %	10,5
Ferblantier	29	21 %	366	9 %	12,6
Ferrailleur	24	26 %	276	17 %	11,5
Frigoriste	30	131 %	316	90 %	10,5
Grutier	30	30 %	151	35 %	5,0
Mécanicien d'ascenseur	8	33 %	109	22 %	13,6
Mécanicien de machines lourdes	6	200 %	34	55 %	5,7
Mécanicien en protection-incendie	8	33 %	93	15 %	11,6
Mécanicien industriel de chantier	6	0 %	53	-17 %	8,8
Monteur-assembleur	68	21 %	813	24 %	12,0
Monteur-mécanicien (vitrier)	25	32 %	321	25 %	12,8
Opérateur d'équipement lourd	100	61 %	561	72 %	5,6
Opérateur de pelles	51	70 %	318	66 %	6,2
Peintre	46	-2 %	561	-7 %	12,2
Plâtrier	10	-38 %	122	-32 %	12,2
Poseur de revêtements souples	3	200 %	15	50 %	5,0
Poseur de systèmes intérieurs	8	33 %	70	3 %	8,8
Tuyauteur	125	-23 %	1 283	-31 %	10,3
Titres occupationnels	284	11 %	3 068	20 %	10,8
Multimétier	130	106 %	1 007	88 %	7,7
Multimétier et titres occupationnels	745	-23 %	6 712	-26 %	9,0
<b>Total</b>	<b>2 435</b>	<b>-3 %</b>	<b>23 898</b>	<b>-5 %</b>	<b>9,8</b>

Source : CCQ.

## Selon la plage horaire

Afin de répondre à la disponibilité de la clientèle, l'offre de perfectionnement est modulée sur différentes plages horaires. Les groupes se distinguent également par le nombre d'heures de formation par semaine. Une formation offerte pour une durée de 25 heures et plus par semaine est considérée comme une formation à temps plein, autrement c'est une formation à temps partiel. De manière générale, il n'existe donc pas de formation à temps plein la fin de semaine. Ce critère est relié aux règles de financement du Fonds de formation ainsi qu'aux règles d'Emploi-Québec portant sur l'assurance emploi.

Ainsi, près de 62 % des groupes ont été réalisés à temps partiel et 72 % de ces groupes ont eu lieu la fin de semaine, comme l'illustre le tableau 9. Par ailleurs, 85 % des groupes à temps plein se sont déroulés le jour. La répartition de la participation calque celle des groupes.

Comparativement à l'exercice précédent, la proportion de groupes et de participants à temps plein est légèrement plus élevée, soit 38 % versus 33 % pour les groupes et 39 % versus 35 % pour la participation.

**Tableau 9 – Nombre de groupes réalisés et de participants par catégorie de durée de formation selon la plage horaire**

Plage horaire	Temps plein		Temps partiel		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
<b>Nombre de groupes réalisés</b>						
Jour	787	84,7 %	266	17,7 %	1 053	43,2 %
Soir	141	15,2 %	158	10,5 %	299	12,3 %
Fin de semaine	1	0,1 %	1 082	71,8 %	1 083	44,5 %
<b>Total</b>	<b>929</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 506</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 435</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	38 %		62 %		100 %	
<b>Nombre de participants</b>						
Jour	7 628	82,4 %	2 263	15,5 %	9 891	41,4 %
Soir	1 617	17,5 %	1 411	9,6 %	3 028	12,7 %
Fin de semaine	9	0,1 %	10 970	74,9 %	10 979	45,9 %
<b>Total</b>	<b>9 254</b>	<b>100,0 %</b>	<b>14 644</b>	<b>100,0 %</b>	<b>23 898</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	39 %		61 %		100 %	

Source : CCQ.

La majorité des groupes reliés à un module d'un programme d'études ou d'une formation aux entreprises ont été réalisés de jour (tableau 10), tandis que la majorité des groupes pour les autres activités de perfectionnement ont eu lieu la fin de semaine.

**Tableau 10 – Nombre de groupes réalisés par plage horaire selon la catégorie de formation**

Catégorie de formation	Jour	Soir	Fin de semaine	Total
<i>Cours Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction</i>		4	47	51
Modules d'un programme d'études (art. 7)	196	38	134	368
Perfectionnement selon les besoins estimés	624	208	787	1 619
Formation aux entreprises	233	49	115	397
<b>Total</b>	<b>1 053</b>	<b>299</b>	<b>1 083</b>	<b>2 435</b>
Répartition	43 %	12 %	44 %	100 %
Variation annuelle	6 %	6 %	-10 %	-3 %

Source : CCQ.

## Selon la date de démarrage

La majorité des groupes débutent durant la période se situant de janvier à mai, ce qui coïncide avec la période de l'année la moins active sur les chantiers de construction. Un autre facteur, non négligeable, est le délai entre la réception des inscriptions et l'organisation des activités de perfectionnement. Il est difficile de lancer une formation au début de l'exercice annuel, car la main-d'œuvre s'inscrit de semaine en semaine, et non pas massivement au début de l'exercice.

En dépit des efforts déployés pour inverser cette situation, en avançant la période des inscriptions, en lançant une campagne de promotion importante dès la fin de l'été et en rendant disponibles plus de cours à l'automne, les résultats ne se font pas sentir. Les groupes démarrés à l'automne sont en baisse de 14 %, alors que ceux démarrés à l'hiver sont en hausse de 1 % (tableau 11). Cela se reflète aussi dans la participation, alors que la baisse du nombre de participants est beaucoup moins forte à l'hiver. Il faut mentionner que la température a été exceptionnellement clémente à l'automne et à l'hiver derniers.

**Tableau 11 – Période de démarrage des groupes et nombre de participants à ces groupes**

Saison	Groupes	Variation annuelle	Participants	Variation annuelle
Été-automne (juillet à décembre)	471	-14,4 %	4 452	-15,2 %
Hiver-printemps (janvier à juillet)	1 964	0,6 %	19 446	-2,3 %
<b>Total</b>	<b>2 435</b>	<b>-2,7 %</b>	<b>23 898</b>	<b>-5,0 %</b>

Source : CCQ.

Ainsi, les groupes démarrés à l'automne représentent 19 % du total, alors que cette proportion était de 22 % l'an dernier.

À la demande de la clientèle, nous tentons d'augmenter le niveau de précision dans le démarrage des activités, mais l'expérience de cette année ne nous permet pas de dire que le taux de réalisation est meilleur.

## Selon le fournisseur de services et le lieu de formation

La grande majorité des activités de perfectionnement ont été organisées dans la région du fournisseur de services. Toutefois, certaines activités sont réalisées hors région à la suite des demandes formulées aux centres de formation. Dans ces cas, l'expertise spécifique d'un centre est mise à profit afin d'assurer la qualité de la formation offerte sur l'ensemble du territoire québécois. D'autre part, les différentes unités mobiles de formation mises en service ces dernières années sont attachées à un centre responsable, mais permettent des formations dans les différentes régions du Québec.

Il y a néanmoins une exception à cette règle : bien que le lieu de réalisation des formations en ligne soit inconnu, il a été associé aux régions de Montréal et de Québec, soit les régions du fournisseur.

La réalisation des groupes a été possible grâce à la participation de 70 fournisseurs de services différents. Plusieurs d'entre eux ont des antennes dans d'autres villes ou ont organisé des formations dans différentes régions. Ce sont donc 88 lieux de formation différents qui ont été utilisés par les fournisseurs de services. Comme l'indique le tableau 12, il y a cependant 10 fournisseurs qui se démarquent en réalisant 63 % de l'ensemble des groupes, en particulier ceux en perfectionnement obligatoire (77 %).

**Tableau 12 – Nombre de groupes réalisés par les 10 principaux fournisseurs de services selon le type d'activité**

Fournisseur et lieu de formation	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Part du total des groupes
Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA, Anjou)	30	206	73	<b>309</b>	<b>13 %</b>
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ)	68	221	5	<b>294</b>	<b>12 %</b>
École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)	109	81	0	<b>190</b>	<b>8 %</b>
Centre national de conduite d'engins lourds (CNCEC, Saint-Jean-Chrysostome)	28	85	37	<b>150</b>	<b>6 %</b>
École professionnelle de Saint-Hyacinthe (immeuble Belœil)	13	126	1	<b>140</b>	<b>6 %</b>
Centre de formation professionnelle Le Chantier (Laval)	46	84	2	<b>132</b>	<b>5 %</b>
CFCIC (Trois-Rivières)	10	88	16	<b>114</b>	<b>5 %</b>
Centre national de conduite d'engins de chantier (CNCEC, campus St-Jean-sur-Richelieu)	15	58	4	<b>77</b>	<b>3 %</b>
Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir (Rivière-du-Loup)	2	59	4	<b>65</b>	<b>3 %</b>
Ellicom (formation en ligne)	0	7	51	<b>58</b>	<b>2 %</b>
Sous-total – 10 principaux fournisseurs	321	1 015	193	<b>1 529</b>	<b>63 %</b>
<b>Total – Ensemble des fournisseurs</b>	<b>419</b>	<b>1 619</b>	<b>397</b>	<b>2 435</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

## Les activités de perfectionnement

La CCQ offre et organise divers types d'activités de perfectionnement. Celles-ci peuvent être des activités allant d'une durée de 3 heures jusqu'à un programme d'études complet d'une durée de 600 heures. Certaines activités sont composées d'un seul module (ou activité de formation) et d'autres sont composées de plusieurs modules. Selon la demande, un même module peut être offert isolément ou être combiné à un autre module pour la réalisation d'une nouvelle activité de perfectionnement.

Un même module offert dans le cadre de l'offre pour l'ensemble de la main-d'œuvre ou offert aux entreprises est considéré comme étant deux activités de perfectionnement différentes.

### Diversité des activités

Tous les groupes réalisés se répartissent dans 543 activités de perfectionnement différentes, soit 20 de plus que l'année précédente (tableau 13). Certaines formations n'ont eu lieu qu'une seule fois, mais d'autres, telles que l'activité *Nacelle aérienne et plateforme élévatrice*, se sont répétées de nombreuses fois. L'augmentation du nombre d'activités différentes résulte du nombre important d'inscriptions obtenu. Grâce à elles, plusieurs activités de perfectionnement qui, traditionnellement, ne pouvaient démarrer faute d'inscriptions ont pu être réalisées. Conséquemment, la diversité de nos activités s'est accrue.

**Tableau 13 – Nombre et catégorie  
d'activités de perfectionnement**

Catégorie de l'activité	Nombre d'activités	Nombre de groupes
Activité de perfectionnement de la CCQ	388	1 879
Formation collégiale	20	34
Formation professionnelle	124	437
APCHQ	8	64
CMMTQ	3	21
<b>Total</b>	<b>543</b>	<b>2 435</b>

Source : CCQ.

Parmi ces 543 activités différentes, 124 (23 %) sont liées à des modules de programmes d'études de niveau secondaire alors que les autres sont des activités hors programme d'études. Parmi ces dernières, 20 sont des activités de niveau collégial, 8 activités de formation de l'APCHQ et 3 étaient liées aux formations sur les modifications du Code de plomberie, organisées par la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec (CMMTQ). La majorité étaient des activités de perfectionnement de la CCQ. De plus, les activités hors programme en comptaient 73 reconnues dans le cadre de l'application de l'article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* pour apprentis non diplômés et 24 activités étaient des formations préparatoires à un examen de qualification provinciale ou interprovinciale.

### **Les activités les plus populaires**

Cette année encore, certains cours se sont démarqués par la très grande participation de la clientèle (tableau 14). Bien que la participation soit en baisse de 10 % pour les activités sur les nacelles, chariots élévateurs et plateformes élévatrices, comme c'est le cas depuis quelques années, elles demeurent les activités les plus populaires. Il y a eu 5 446 participants à ces différentes activités de perfectionnement, en 2015-2016.

Il est aussi possible de constater que la majorité des activités les plus fréquentées sont celles s'adressant à une clientèle diversifiée en matière de métier ou d'occupation. Une seule nouvelle activité s'est hissée dans la liste cette année, soit *Normes et principes de boulonnage et serrage avancé* pour le métier de monteur-assembleur.

La participation à l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* affiche une hausse de 26 % ; cette dernière demeure populaire en raison de l'obligation réglementaire liée à cette activité.

Globalement, les 10 activités les plus populaires accaparent 28 % de la participation.

**Tableau 14 – Les 10 activités les plus populaires en 2015-2016**

Titre de l'activité	Nombre de participants	Catégorie : Métier / occupation	Part du total des participants
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (versions française et anglaise)	1 786	Multimétier et occupations	7 %
Chariot élévateur télescopique (versions française et anglaise)	1 199	Multimétier et occupations	5 %
Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction (versions française et anglaise)	807	Titres occupationnels	3 %
Chariot élévateur vertical	547	Multimétier et occupations	2 %
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)	504	Multimétier et occupations	2 %
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)	499	Multimétier et occupations	2 %
Chariot élévateur télescopique (volet pratique)	346	Multimétier et occupations	1 %
Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)	343	Multimétier et occupations	1 %
Soudage de pièces d'acier SMAW (60 et 240 heures)	327	Multimétier et occupations	1 %
Normes et principes de boulonnage et serrage avancé	320	Monteur-assembleur	1 %
<i>Sous-total – 10 activités les plus populaires</i>	6 678		28 %
<b>Total – Ensemble de la participation</b>	<b>23 898</b>		<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement en échafaudages sont encore fortement demandées, avec 692 participants, mais aucune des 8 activités différentes ne s'est démarquée cette année pour pouvoir intégrer la liste ci-haut.

Les différentes activités de formation de révision des notions théoriques (RNT) liées à la préparation aux examens de qualification provinciale ont attiré 694 participants.

### Activités de formation en ligne

Depuis 2013-2014 est offerte une formation en ligne portant sur les concepts théoriques liés aux nacelles et aux plateformes élévatrices, et est suivie d'une activité de travaux pratiques dans un centre de formation. En 2014-2015, cette offre a été bonifiée avec une formation sur les chariots élévateurs télescopiques (formation en ligne de deux heures suivie de huit heures de travaux pratiques). Cette année, la participation à ces différentes activités a encore été très importante. En effet, il y a eu 1 692 participants à l'une ou l'autre des deux formations en ligne (tableau 15).

**Tableau 15 – Participation aux formations en ligne**

Titre de l'activité	Nombre de participants	Nombre de groupes
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne, 3 heures)	504	41
Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique, 8 heures)	499	72
Chariot élévateur télescopique (volet pratique, 8 heures)	346	52
Chariot élévateur télescopique (formation en ligne, 2 heures)	343	23
<b>Total</b>	<b>1 692</b>	<b>188</b>

Il est à noter que la participation à la formation en ligne n'est pas limitée par des facteurs tels que le lieu de formation, la disponibilité des équipements ou des contraintes budgétaires, mais par le nombre d'inscriptions.

À première vue, pratiquement tous les participants aux formations en ligne ont assisté au volet pratique de la formation. C'est en fait le cas de la majorité des participants. Pour les autres, il y a un décalage entre les deux volets, certains avaient fait le volet théorique l'an dernier alors que d'autres feront le volet pratique l'an prochain ou n'ont pu s'y inscrire car ils n'ont pas réussi le volet théorique.

Après la mise en œuvre de deux projets de formation en ligne qui ont connu un certain succès auprès de la clientèle, le constat peut être fait que ce mode d'apprentissage répond à certains besoins de la main-d'œuvre et que le développement de telles activités de perfectionnement doit se poursuivre.

### Activités de formation reliées au développement durable

Depuis cinq ans sont identifiées les activités de perfectionnement qui sont reliées au développement durable soit parce qu'elles abordent l'efficacité énergétique, la qualité de l'air, l'utilisation de matériaux écologiques, les systèmes de contrôle intelligent, ou la protection et la restauration du patrimoine bâti.

En 2015-2016, 41 activités de perfectionnement de ce type ont été offertes. Parmi celles-ci, 34 ont pu être réalisées avec 1 310 participants répartis dans 114 groupes différents.

### Activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*

Le Programme pour la formation des femmes en entreprise (PFFE) a été introduit au cours de l'exercice 2014-2015. Ce programme comprend l'activité de formation *Sensibilisation à l'intégration des femmes au sein d'une équipe de travail*, d'une durée de 14 heures. Cette activité est obligatoire pour les personnes inscrites au PFFE et à participation volontaire pour la main-d'œuvre de l'industrie. En 2015-2016, l'activité de formation a attiré 151 personnes dans 11 groupes différents, alors que l'an dernier, il y avait eu 228 personnes dans 15 groupes différents.

### Durée des formations

La durée moyenne des activités réalisées est de près de 47 heures (tableau 16). Sans surprise, les cours reliés au perfectionnement obligatoire ont une durée moyenne plus longue, car la formation minimale devant être suivie est de 30 heures pour les apprentis et de 45 heures pour les titres occupationnels.

La durée moyenne des activités de perfectionnement volontaire est de 49,3 heures, alors qu'elle est de 22,8 heures pour les activités de formation aux entreprises, généralement plus courte à la demande des entreprises, car elles ciblent l'acquisition d'une compétence bien précise.

**Tableau 16 – Durée moyenne des activités réalisées selon le type d'activité**

Type d'activité	Durée moyenne (en heures)	Variation annuelle
Perfectionnement obligatoire	61,6	-2 %
Perfectionnement volontaire	49,3	6 %
Formation aux entreprises	22,8	24 %
<b>Total</b>	<b>47,1</b>	<b>7 %</b>

Source : CCQ.

La durée moyenne totale des activités de l'exercice 2015-2016 a augmenté de 3 heures comparativement à l'an dernier. Cette hausse s'explique essentiellement par la hausse du nombre de groupes à temps plein, la durée moyenne de ces activités étant de près de 90 heures alors que les groupes à temps partiel qui ont une durée de 20,7 heures ont diminué. La durée des activités de formation aux entreprises a augmenté notablement (+24 %). En effet, la durée des activités à temps plein des entreprises a augmenté de près de 8 heures.

## Participation par groupe

Le nombre de participants par groupe dépend principalement du type d'activité de formation. Par exemple, en raison des équipements en jeu, la participation aux activités pour grutiers et opérateurs d'équipement lourd et de pelles est généralement faible (2 à 6 participants). Pour les cours de conduite de chariot élévateur, le nombre de participants est limité à 8 et pour les cours théoriques, tels que ceux portant sur les plans et devis et la révision de notions théoriques, le nombre se situe autour de 18 à 20 participants. Pour leur part, les activités organisées à la demande des entreprises comprennent un nombre variable de personnes, déterminé selon les besoins de l'entreprise.

Ainsi, le nombre moyen de personnes se situe à 9,8 participants par groupe (tableau 17). Il était de 10,1 en 2014-2015. Ce léger recul du nombre moyen de participants pourrait s'expliquer par la baisse de 6 % de participation aux activités de perfectionnement volontaire.

**Tableau 17 – Nombre moyen de participants par groupe selon le type d'activité**

Type d'activité	Nombre moyen de participants	Variation annuelle
Perfectionnement obligatoire	12,1	2 %
Perfectionnement volontaire	9,7	-6 %
Formation aux entreprises	8,0	2 %
<b>Total</b>	<b>9,8</b>	<b>-3 %</b>

Source : CCQ.

## Les formateurs

Les différentes activités de perfectionnement ont été offertes par 665 formateurs ou regroupements de formateurs différents. Parmi ces derniers, 280 ont offert une seule activité de formation tandis que 385 ont offert plus d'une activité, dont 7 qui ont animé plus de 20 activités de perfectionnement.

Pour différents motifs, tels que l'organisation pédagogique, l'expertise ou la disponibilité des formateurs, certaines activités ont été supervisées par une équipe de deux à cinq formateurs. Ce fut le cas de 113 groupes (5 % de l'ensemble des groupes réalisés), qui ont été formés par 80 équipes de formateurs différentes.

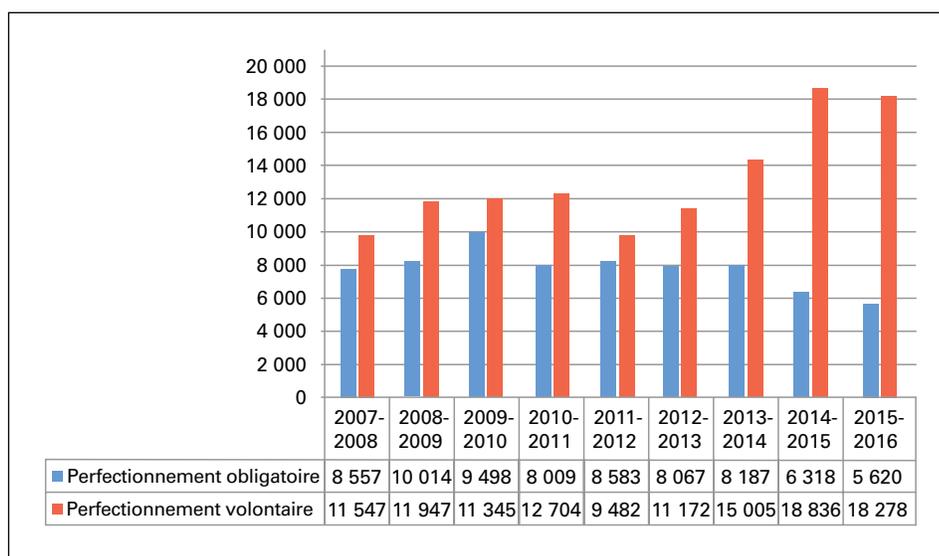
## 4 Information relative à la clientèle participante<sup>2</sup>

La participation aux activités de perfectionnement affiche une baisse de 5 % en 2015-2016, avec 23 898 participants. L'exercice précédent ayant affiché un record de participation, il n'aura donc pas été possible de maintenir ce rythme cette année. La baisse s'explique en bonne partie par la baisse importante de la clientèle en perfectionnement obligatoire et la température particulièrement clémente. En dépit de ce recul, il faut noter que les chiffres de cette année demeurent quand même plus élevés qu'il y a deux ans.

### Types de perfectionnement

Pour l'exercice 2015-2016, les participants en perfectionnement volontaire sont au nombre de 18 278 et représentent 76 % de l'ensemble des participants aux activités de perfectionnement (graphique 3). Cette proportion est en nette croissance depuis 10 ans. Pendant ce temps, la participation en perfectionnement obligatoire ne cesse de régresser. En 2015-2016, elle affiche une baisse importante de 11 %, se retrouvant à 5 620 participants, le plus faible niveau des 10 dernières années.

**Graphique 3 – Nombre de participants selon le type de perfectionnement de 2007-2008 à 2015-2016**



Source : CCQ.

### Participation dans les métiers et occupations

Précédemment, la participation selon la fonction du groupe a été présentée. Dans la présente section, la participation est regardée en fonction du métier ou de l'occupation prioritaire du participant. Cela permet d'avoir un portrait plus significatif de la participation de chacun des métiers ou occupations, en redistribuant les participants qui ont suivi des activités dédiées à plusieurs métiers ou occupations, telles que les cours portant sur le soudage, les chariots élévateurs, les nacelles ou les plans et devis.

<sup>2</sup> Rappel : Les données sur la clientèle participante ont été extraites au mois de septembre 2016, et non au moment de la formation. Il peut donc y avoir eu un changement du statut de la personne entre les deux moments : son certificat de compétence (CC), son secteur prioritaire ou son métier peut donc être différent. C'est pourquoi nous pouvons retrouver, dans les statistiques présentées, des statuts qui semblent incompatibles, tels qu'une personne participante sans CC, un compagnon en obligation de formation, etc.

Le tableau 18 montre qu'il y a eu en 2015-2016 une augmentation de la participation dans 15 métiers et une baisse dans 10 métiers et chez les titres occupationnels. Le recul de la participation de 9 % chez le métier de charpentier-menuisier et celui de 27 % chez le métier de tuyauteur expliquent à eux seuls la baisse globale de la participation. Pour les autres métiers, le niveau de population relativement bas de plusieurs métiers explique en bonne partie l'ampleur de la variation annuelle.

**Tableau 18 – Nombre de participants par type de perfectionnement selon le métier ou l'occupation prioritaire du participant**

Métier ou occupation prioritaire	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Total		
	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Nombre	Variation annuelle	Répartition
Briqueteur-maçon	83	-25 %	1 103	12 %	1 186	8 %	5 %
Calorifugeur	102	82 %	65	2 %	167	39 %	1 %
Carreleur	110	-5 %	105	19 %	215	5 %	1 %
Charpentier-menuisier	1 312	-31 %	4 643	1 %	5 955	-9 %	25 %
Chaudronnier	1		119	-19 %	120	-18 %	1 %
Cimentier-applicateur	193	18 %	178	2 %	371	10 %	2 %
Couvreur	191	9 %	535	9 %	726	9 %	3 %
Électricien	7	40 %	2 011	-1 %	2 018	-1 %	8 %
Ferblantier	264	-1 %	350	-30 %	614	-20 %	3 %
Ferrailleur	16	-24 %	411	2 %	427	0 %	2 %
Frigoriste	23	21 %	430	61 %	453	58 %	2 %
Grutier	0		155	27 %	155	27 %	1 %
Mécanicien d'ascenseur	88	5 %	35	94 %	123	21 %	1 %
Mécanicien de machines lourdes	0	100 %	43	10 %	43	8 %	0 %
Mécanicien en protection-incendie	69	1 %	98	23 %	167	13 %	1 %
Mécanicien industriel de chantier	1	0 %	191	-42 %	192	-42 %	1 %
Monteur-assembleur	192	-26 %	867	19 %	1 059	7 %	4 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	191	1 %	302	47 %	493	25 %	2 %
Opérateur d'équipement lourd	42	-21 %	489	-1 %	531	-3 %	2 %
Opérateur de pelles	22	-57 %	434	21 %	456	11 %	2 %
Peintre	351	-12 %	431	-10 %	782	-11 %	3 %
Plâtrier	86	-39 %	111	-33 %	197	-36 %	1 %
Poseur de revêtements souples	5	-29 %	15	67 %	20	25 %	0 %
Poseur de systèmes intérieurs	31	-37 %	119	-38 %	150	-38 %	1 %
Tuyauteur	26	-47 %	1 716	-26 %	1 742	-27 %	7 %
Titres occupationnels	2 214	4 %	3 322	-5 %	5 536	-2 %	23 %
<b>Total</b>	<b>5 620</b>	<b>-11 %</b>	<b>18 278</b>	<b>-3 %</b>	<b>23 898</b>	<b>-5 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

Les 5 955 participants du métier de charpentier-menuisier et les 5 536 participants des titres occupationnels représentent à eux seuls près de la moitié de la participation totale. Avec les électriciens et les tuyauteurs, c'est 64 % de la participation aux activités de perfectionnement qui sont concentrés entre ces trois métiers et les titres occupationnels.

## Répartition des titulaires d'un certificat de compétence

Pour la première fois, le nombre de participants ayant un certificat de compétence compagnon (9 760) dépasse celui des apprentis (8 920), représentant maintenant 41 % de la participation totale (tableau 19). Alors que la participation des compagnons demeure relativement stable comparativement à l'an dernier, celle des apprentis baisse de 10 %. Le nombre d'apprentis en perfectionnement obligatoire est particulièrement touché. Pour leur part, les 5 158 détenteurs d'un certificat de compétence occupation représentent 22 % du total.

Au moment de la rédaction du rapport, il y avait 60 personnes qui n'avaient plus de certificat de compétence. De même, parmi tous les participants, il y avait 104 personnes détenant une exemption à détenir un certificat de compétence apprenti, compagnon ou occupation. Aux fins statistiques, celles-ci ont été intégrées parmi les détenteurs du certificat de compétence correspondant à leur exemption.

Encore cette année, la majorité des participants en perfectionnement obligatoire détiennent un certificat de compétence apprenti (60 %), tandis que la majorité des participants en formation aux entreprises et en perfectionnement volontaire sont compagnons.

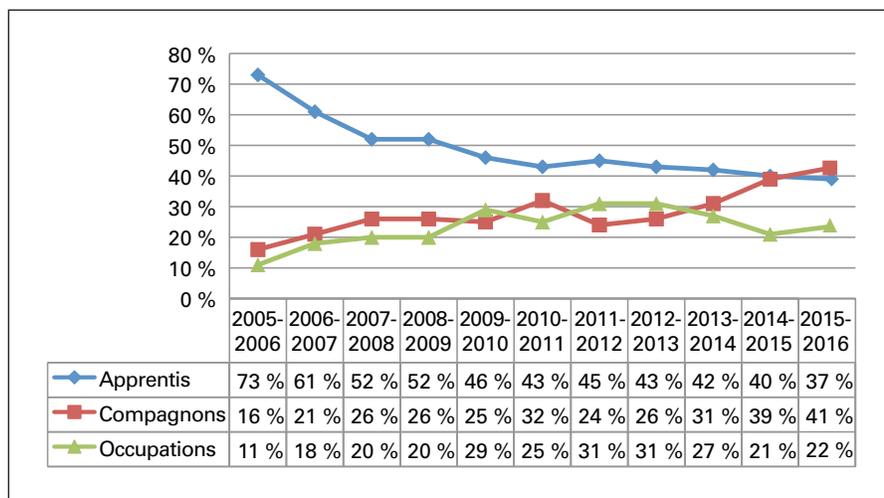
**Tableau 19 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le certificat de compétence**

Certificat de compétence	Perfectionnement obligatoire		Perfectionnement volontaire		Formation aux entreprises		Total	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Apprenti	3 390	60 %	4 638	31 %	892	29 %	8 920	37 %
Compagnon			8 020	53 %	1 740	56 %	9 760	41 %
Occupation	2 225	40 %	2 455	16 %	478	15 %	5 158	22 %
Sans certificat	5	0 %	53	0 %	2	0 %	60	0 %
<b>Total</b>	<b>5 620</b>	<b>100 %</b>	<b>15 166</b>	<b>100 %</b>	<b>3 112</b>	<b>100 %</b>	<b>23 898</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

En 2005-2006, les titulaires d'un certificat de compétence apprenti composaient 73 % de la clientèle aux activités de perfectionnement. Depuis ce temps, cette proportion est constamment à la baisse (graphique 4). Les titulaires de certificat de compétence occupation représentaient, quant à eux, 11 % des participants. Après plusieurs années de croissance, ils sont en baisse depuis trois ans. En 2015-2016, ces populations ont constitué respectivement 37 % et 22 % de la clientèle en perfectionnement. Pendant cette période, les titulaires d'un certificat de compétence compagnon sont passés de 16 % à 41 %.

**Graphique 4 – Évolution de la répartition des participants selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2015-2016**



Source : CCQ.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces tendances. Premièrement, l'entrée en vigueur de l'obligation de formation chez les occupations non diplômées a sûrement influencé la tendance à la hausse de cette catégorie de participants. Deuxièmement, l'arrivée de plus en plus importante d'apprentis diplômés a réduit le nombre d'apprentis en obligation de formation qui accèdent à l'industrie de la construction. Finalement, et non le moindre, une présence majoritaire ou exclusive de compagnons dans :

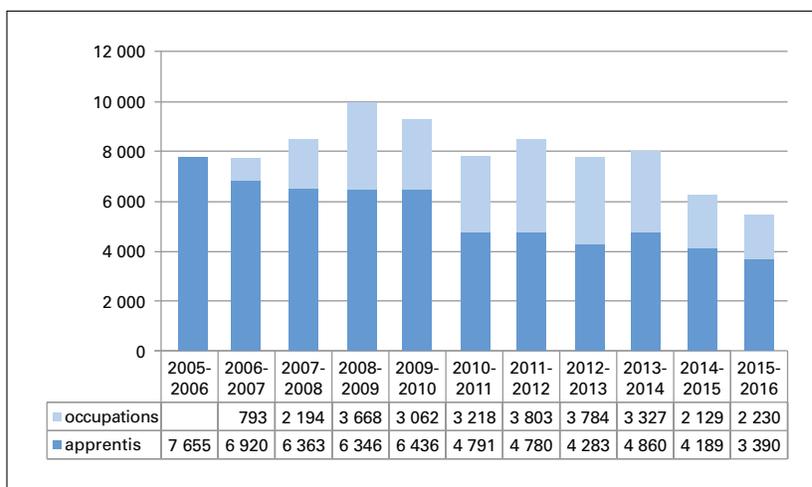
- les activités réalisées pour répondre aux besoins des entreprises ;
- les activités sur les modifications des codes (comme ce fut le cas en 2008-2009 pour le nouveau Code électrique et en 2014-2015 pour le nouveau Code de plomberie) ;
- les activités en gestion d'équipe et les activités de formation préparatoires pour surintendants ;
- toutes les activités multimétiers portant sur les chariots élévateurs, les nacelles et les plateformes élévatrices.

### **Clientèle en perfectionnement obligatoire**

Les personnes détentrices d'un certificat de compétence apprenti et occupation sans diplôme sont tenues de se former. Les conditions et modalités diffèrent pour chacune de ces catégories de clientèle. Cette population accède à l'industrie de la construction lors d'une pénurie de main-d'œuvre et est donc dépendante du niveau d'activité de l'industrie.

Depuis 2008, il y a une baisse constante de la clientèle en obligation de formation. L'exercice 2015-2016 confirme cette tendance, affichant une baisse globale de 11 % par rapport à l'année précédente (graphique 5). La diminution provient essentiellement des apprentis non diplômés dont la participation est en baisse de 19 %, alors que la participation des occupations non diplômées a légèrement augmenté de 5 %.

**Graphique 5 – Évolution des participants en obligation de formation selon le certificat de compétence de 2005-2006 à 2015-2016<sup>1</sup>**



1. Les données n'incluent pas les participants dont le certificat de compétence est indéterminé. Source : CCQ.

Ayant accédé à l'industrie de la construction sans avoir réussi le programme d'études reconnu pour son métier, la personne apprentie non diplômée devra suivre annuellement des activités de formation obligatoire pour une durée totale d'au moins 30 heures, afin d'assurer le renouvellement de son certificat de compétence. Cette obligation perdurera tant qu'elle n'aura pas terminé l'ensemble des périodes d'apprentissage de son métier ou qu'elle n'aura pas obtenu le diplôme reconnu de son métier. Le tableau 20 présente la répartition de cette clientèle dans les deux types d'activités qui répondent à leur obligation de formation.

**Tableau 20 – Nombre de groupes et de participants pour les apprentis en obligation de formation selon le type d'activité**

Type d'activité	Groupes		Participants	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Modules d'un programme d'études	105	66 %	2 656	78 %
Activités de perfectionnement de la CCQ ou de l'APCHQ <sup>1</sup>	53	34 %	734	22 %
<b>Total</b>	<b>158</b>	<b>100 %</b>	<b>3 390</b>	<b>100 %</b>

1. Seules certaines activités de perfectionnement sont admissibles pour le respect de l'obligation de formation. Source : CCQ.

Rappelons que depuis 2006-2007, pour satisfaire à leur obligation de formation, les titulaires d'un certificat de compétence occupation ayant intégré l'industrie dans le cadre d'une pénurie de main-d'œuvre doivent réussir le cours de 15 heures *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* et réussir une ou des activités de perfectionnement offertes aux occupations, totalisant au minimum 45 heures. Cette obligation n'est pas récurrente. Elle ne s'applique que la première année de validité du certificat de compétence. La participation obtenue chez cette clientèle est de 807 participants au cours *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*, ce qui représente une augmentation significative de 26 % comparativement à l'an dernier alors que 1 404 participants (-6 %) ont suivi d'autres activités de perfectionnement dédiées exclusivement aux occupations ou à tous les métiers et occupations. Les titulaires d'un certificat de compétence occupation en obligation de formation étaient présents dans 63 activités différentes, excluant l'activité *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction*.

De plus, au cours d'un même exercice, il est possible qu'une personne apprentie ou occupation satisfasse à son obligation de formation et qu'elle participe aussi à une autre activité de perfectionnement, auquel cas elle est incluse dans la catégorie « Perfectionnement volontaire ».

Le tableau 21 présente le taux de participation de la clientèle tenue de se perfectionner par rapport à la population initiale visée. Pour ce tableau, les éléments de comparaison sont les personnes uniques, qu'elles aient suivi plusieurs formations ou non, et non le nombre de participations. Le taux de participation est calculé à partir du nombre de personnes actives tenues de se perfectionner en octobre 2015, soit au début de l'exercice. Les taux de participation indiqués au tableau 21 ne sont donc pas parfaitement fidèles, entre autres parce que les personnes peuvent ne plus être soumises à leur obligation de formation durant l'année : certaines peuvent avoir complété leur apprentissage, d'autres n'ont peut-être pas d'heures travaillées pour assurer le renouvellement de leur certificat de compétence ou ont peut-être troqué leur certificat de compétence apprenti contre un certificat de compétence occupation, et vice-versa. Bref, une analyse détaillée du mouvement de main-d'œuvre pourrait changer quelque peu les résultats absolus. Cette mise en garde méthodologique faite, si l'on interprète les résultats de participation sur la population visée comme une tendance, nous avons là, assurément, un bon indicateur.

Par rapport à la clientèle visée, 40 % de l'ensemble des personnes apprenties tenues de se perfectionner au début de l'année ont participé à une activité de perfectionnement, comparativement à 67 % pour les titres occupationnels. Comme toujours, les personnes apprenties charpentiers-menuisiers se démarquent par leur nombre, représentant 35 % de toutes les personnes apprenties tenues de se perfectionner qui ont suivi une activité de perfectionnement.

**Tableau 21 – Taux de participation des personnes tenues de se perfectionner**

Métier ou occupation prioritaire	Personnes tenues de se perfectionner présentes aux activités	Personnes tenues de se perfectionner	Taux de participation	Variation annuelle du taux de participation
Briqueteur-maçon	76	159	48 %	0 %
Calorifugeur	88	173	51 %	83 %
Carreleur	103	349	30 %	8 %
Charpentier-menuisier	1 057	2 349	45 %	-9 %
Chaudronnier	1	0		
Cimentier-applicateur	171	433	39 %	28 %
Couvreur	179	676	26 %	9 %
Électricien	7	13	54 %	83 %
Ferblantier	240	519	46 %	6 %
Ferrailleur	9	27	33 %	-9 %
Frigoriste	22	57	39 %	6 %
Grutier				
Mécanicien d'ascenseur	79	118	67 %	0 %
Mécanicien de machines lourdes		1	0 %	-100 %
Mécanicien en protection-incendie	67	125	54 %	5 %
Mécanicien industriel de chantier	1	8	13 %	63 %
Monteur-assembleur	178	320	56 %	3 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	179	446	40 %	7 %
Opérateur d'équipement lourd	40	139	29 %	19 %
Opérateur de pelles	18	69	26 %	-28 %
Peintre	324	836	39 %	0 %
Plâtrier	85	334	25 %	-14 %
Poseur de revêtements souples	5	40	13 %	-18 %
Poseur de systèmes intérieurs	31	128	24 %	-3 %
Tuyauteur	26	63	41 %	-35 %
<i>Sous-total – apprentis</i>	<b>2 986</b>	<b>7 382</b>	<b>40 %</b>	<b>-1 %</b>
<i>Sous-total – titres occupationnels</i>	<b>1 757</b>	<b>2 626</b>	<b>67 %</b>	<b>27 %</b>
<b>Total</b>	<b>4 743</b>	<b>10 008</b>	<b>47 %</b>	<b>8 %</b>

Source : CCQ.

Le taux de participation global est plus élevé qu'au précédent exercice. En 2014-2015, 44 % de la clientèle estimée avait effectivement suivi une formation, tandis que cette année, ce taux est de 47 %. Quelques métiers enregistrent des baisses du taux de participation dont les plus marquantes sont pour les tuyauteurs (-35 %), les opérateurs de pelles (-28 %), les poseurs de revêtements souples (-18 %) et les plâtriers (-14 %).

## Région de formation des participants

La participation au perfectionnement obligatoire est en baisse dans toutes les régions à l'exception du grand Montréal, qui affiche une hausse de 2 %. Trois régions indiquent des hausses de la participation en perfectionnement volontaire (tableau 22). Globalement, la participation a augmenté dans seulement deux régions, soit la Mauricie-Bois-Francis (+3 %) et la Côte-Nord (+35 %), alors qu'elle est demeurée stable au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

On compte plus de personnes en perfectionnement volontaire que de personnes en perfectionnement obligatoire dans toutes les régions, et plus de la moitié des travailleurs (54 %) se forment dans la région du grand Montréal<sup>3</sup>.

**Tableau 22 – Nombre de participants par type de formation selon la région de formation**

Région de formation	Perfectionnement obligatoire			Perfectionnement volontaire			Total		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	12	0,2 %	-68 %	1 055	5,8 %	-11 %	1 067	4,5 %	-13 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	75	1,3 %	-43 %	710	3,9 %	8 %	785	3,3 %	0 %
Québec	605	10,8 %	-42 %	5 791	31,7 %	-4 %	6 396	26,8 %	-10 %
Mauricie-Bois-Francis	146	2,6 %	-27 %	1 337	7,3 %	8 %	1 483	6,2 %	3 %
Estrie	76	1,4 %	-28 %	429	2,3 %	-12 %	505	2,1 %	-15 %
Grand Montréal	4 540	80,8 %	2 %	8 470	46,3 %	-2 %	13 010	54,4 %	-1 %
Outaouais	145	2,6 %	-46 %	147	0,8 %	-18 %	292	1,2 %	-35 %
Abitibi-Témiscamingue	19	0,3 %	-71 %	172	0,9 %	-35 %	191	0,8 %	-42 %
Côte-Nord	2	0,0 %	-80 %	167	0,9 %	45 %	169	0,7 %	35 %
<b>Total</b>	<b>5 620</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-11 %</b>	<b>18 278</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-3 %</b>	<b>23 898</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-5 %</b>

Source : CCQ.

Même si tout est mis en œuvre pour réaliser des activités de perfectionnement près du lieu de domicile de la clientèle, l'ensemble des conditions techniques et matérielles peut ne pas être systématiquement rempli : l'équipement, l'infrastructure ou les ressources humaines nécessaires pour l'enseignement ne sont pas disponibles dans la région, ou encore la clientèle régionale n'est pas en nombre suffisant pour démarrer une activité de perfectionnement.

Les incitatifs accordés par le FFSIC réduisent ces difficultés d'accès à la formation en accordant des frais de déplacement ou d'hébergement aux personnes qui se rendent dans une autre région pour suivre un cours. Grâce à ce soutien, il y a plus de gens issus d'une région de domicile donnée qui se perfectionnent que de personnes formées dans cette même région. Ainsi, 49 % des participants se sont formés dans leur région de domicile, et si l'on considère les sous-régions de Montréal comme une seule région, ce pourcentage grimpe à 70 % (tableau 23). Si les participants des grands centres urbains se forment essentiellement dans leur région de domicile, il en va autrement des personnes vivant dans les régions plus éloignées.

<sup>3</sup> La région du grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Par exemple, seulement 20 % des participants de la Côte-Nord se sont formés dans leur région de domicile. Ils sont 649 participants sur le total de 816 personnes participantes qui ont pu se former à l'extérieur de leur région de domicile grâce aux incitatifs. Les participants de l'Estrie sont dans la même situation, avec 26 % des participants formés dans leur région. Pour les autres régions, le pourcentage de participants formés dans leur région de domicile varie entre 40 et 50 %.

À l'inverse, les participants de la région de Québec se sont formés à 80 % dans leur région et ceux de la région de Montréal à 75 % dans leur région. Encore une fois, si l'on considère le grand Montréal comme une seule région, 92 % des participants se sont formés dans leur région.

Les régions de formation de Québec et Montréal accueillent la majorité des participants de l'extérieur, car elles possèdent les dispositifs de formation et les parcs d'équipement les plus diversifiés et les plus nombreux. Ainsi, 57 % des participants ont été formés dans ces deux régions alors que seulement 27 % des participants y sont domiciliés.

**Tableau 23 – Nombre de participants par région de domicile selon la région de formation**

Région de formation	Région de domicile											Total région de formation <sup>1</sup>	Part des participants domiciliés dans la région	Répartition selon la région de formation
	10	20	30	40	50	60	64	69	70	80	93			
10 – Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	1 022	2	31		1	4	3	4				1 067	96 %	4,5 %
20 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	564	27	7	4	6	5	5	2	2	141	785	72 %	3,3 %
30 – Québec	820	523	3 334	570	206	82	167	204	45	22	419	6 396	52 %	26,8 %
40 – Mauricie–Bois-Francs	22	18	130	867	171	22	91	149	5	4	4	1 483	58 %	6,2 %
50 – Estrie	1		23	34	336	1	103	4				505	67 %	2,1 %
60 – Montréal	181	151	439	383	263	1 711	1 614	2 203	135	120	63	7 278	24 %	30,5 %
64 – Montérégie	49	57	154	283	270	247	1 715	529	51	62	10	3 431	50 %	14,4 %
69 – Laval-Laurentides-Lanaudière	12	14	42	48	37	204	220	1 597	78	35	12	2 301	69 %	9,6 %
70 – Outaouais								3	281	8		292	96 %	1,2 %
80 – Abitibi-Témiscamingue									4	187		191	98 %	0,8 %
93 – Côte-Nord			2								167	169	99 %	0,7 %
<b>Total – région de domicile</b>	<b>2 129</b>	<b>1 329</b>	<b>4 182</b>	<b>2 192</b>	<b>1 288</b>	<b>2 277</b>	<b>3 918</b>	<b>4 698</b>	<b>601</b>	<b>440</b>	<b>816</b>	<b>23 898</b>	<b>49 %</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Part formée dans la région de domicile</b>	<b>48 %</b>	<b>42 %</b>	<b>80 %</b>	<b>40 %</b>	<b>26 %</b>	<b>75 %</b>	<b>44 %</b>	<b>34 %</b>	<b>47 %</b>	<b>43 %</b>	<b>20 %</b>	<b>49 %</b>		
Répartition selon la région de domicile	8,9 %	5,6 %	17,5 %	9,2 %	5,4 %	9,5 %	16,4 %	19,7 %	2,5 %	1,8 %	3,4 %	100,0 %		
														45,6 %

<sup>1</sup> Inclut les participants pour lesquels aucune région de domicile n'est identifiée.

Source : CCQ.

## Résultats aux activités de formation

Tout participant à une activité de perfectionnement ou à un module d'un programme d'études doit subir une évaluation finale attestant la réussite du cours. Cependant, la personne présente durant moins de 50 % de la durée du cours est réputée l'avoir « abandonné », à moins qu'elle ne participe à l'examen final. Si elle se présente à cet examen, le résultat obtenu prévaudra, soit « Réussite » ou « Échec », indistinctement de sa présence en classe.

Au moment de la rédaction de ce bilan, la CCQ avait reçu la totalité des résultats pour 23 898 participants. Au tableau 24 sont donc présentés les résultats obtenus en 2015-2016.

Rappelons qu'une activité de formation, telle qu'un programme d'études, peut contenir un ou plusieurs modules. Une personne peut donc avoir réussi une partie du programme et en avoir échoué une autre. C'est pourquoi il y a une catégorie « A réussi au moins un module ». Quoique plus rare, il est aussi possible qu'une personne réussisse le premier module, échoue le deuxième et abandonne le troisième, etc. Ces résultats variés pour une même activité de formation ne peuvent alors être associés à aucun résultat en particulier.

Les résultats obtenus cette dernière année sont analogues, en termes relatifs, à ceux des années précédentes. Le taux de réussite y est très élevé et il y a eu très peu d'abandons (2,4 %) chez les personnes pour lesquelles nous avons un résultat et qui se sont présentées au moins une fois à la formation. Il y a peu de différences entre les résultats obtenus par les titulaires de différents types de certificats de compétence.

**Tableau 24 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le résultat de la participation aux activités de perfectionnement**

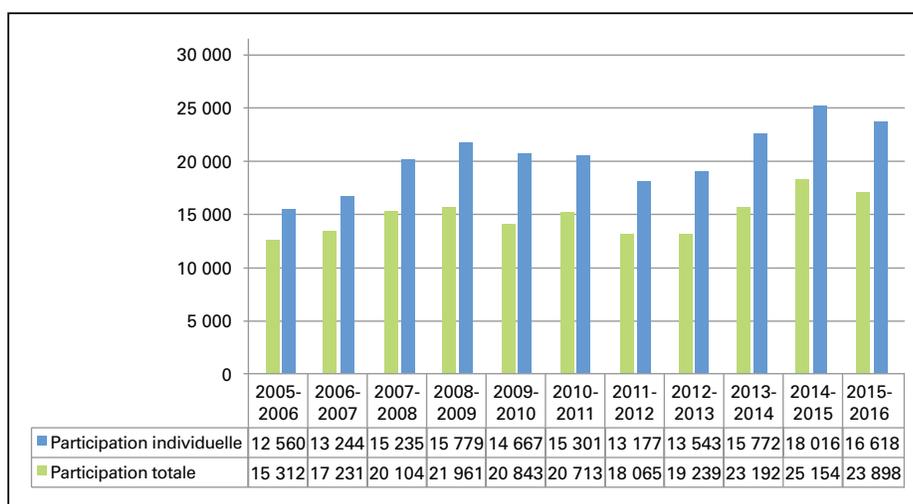
Résultat	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition
A réussi au moins un module	11	319	3	<b>333</b>	1,4 %
A réussi tous les modules	5 321	13 806	2 997	<b>22 124</b>	92,6 %
A abandonné tous les modules	93	454	22	<b>569</b>	2,4 %
A échoué tous les modules	185	502	78	<b>765</b>	3,2 %
Ne s'est pas présenté à tous les modules	8	19	2	<b>29</b>	0,1 %
Résultats variés	2	23	0	<b>25</b>	0,1 %
Résultat inconnu	0	43	10	<b>53</b>	0,2 %
<b>Total</b>	<b>5 620</b>	<b>15 166</b>	<b>3 112</b>	<b>23 898</b>	<b>100,0 %</b>
Taux de réussite	95 %	93 %	96 %	94 %	

Source : CCQ.

## Participations individuelles

Bien que 23 898 participations aient été dénombrées, il y a plusieurs personnes qui, durant l'année, peuvent avoir suivi 2, 3, voire 12 activités de formation (participations multiples). Parmi les 23 898 participations, 16 618 personnes différentes ont suivi au moins une formation (graphique 6). La diminution de 1 398 participations individuelles représente une baisse de près de 8 % par rapport à l'exercice précédent, qui avait connu une croissance importante des personnes uniques.

**Graphique 6 – Évolution du nombre de personnes uniques et de la participation totale de 2005-2006 à 2015-2016**



Source : CCQ.

## Présences multiples

Selon sa disponibilité et ses intérêts, la main-d'œuvre peut suivre plusieurs activités de perfectionnement durant l'année scolaire. Deux contraintes lui sont imposées : sauf exception, elle ne peut pas suivre une activité de perfectionnement à laquelle elle a déjà participé et, depuis 2011, elle ne peut s'inscrire à plus de trois groupes différents à la fois. Toutefois, dès qu'elle a amorcé une formation, elle peut s'inscrire à d'autres cours portant sur son métier ou occupation de façon à maintenir trois inscriptions actives pour des cours à venir. Rappelons qu'une activité de formation, telle qu'un programme d'études, peut être composée de plusieurs modules.

Ainsi, 4 487 personnes participantes ont suivi plus d'une formation en 2015-2016 (tableau 25), à peine 1 % de moins que l'an dernier. En dépit de cette baisse, la proportion de personnes ayant suivi plus d'une activité de formation est, quant à elle, de 27 % cette année, comparativement à 25 % l'an dernier.

**Tableau 25 – Nombre de personnes uniques par certificat de compétence selon le nombre d'activités de perfectionnement auxquelles elles ont participé**

Certificat de compétence	Nombre d'activités suivies					Total	Répartition	Participations multiples	Part des participations multiples
	1	2	3	4	5 et plus				
Apprenti	5 297	957	280	109	75	<b>6 718</b>	40 %	1 421	21 %
Compagnon	4 191	1 349	412	182	158	<b>6 292</b>	38 %	2 101	33 %
Occupation	2 608	584	218	93	61	<b>3 564</b>	21 %	956	27 %
Inconnu	35	2	7			<b>44</b>	0 %	9	20 %
<b>Total</b>	<b>12 131</b>	<b>2 892</b>	<b>917</b>	<b>384</b>	<b>294</b>	<b>16 618</b>	<b>100 %</b>	<b>4 487</b>	<b>27 %</b>
Répartition	73,0 %	17,4 %	5,5 %	2,3 %	1,8 %	<b>100,0 %</b>			

Source : CCQ.

Les personnes qui ont participé à deux formations et plus se répartissent ainsi : 2 101 compagnons (33 % des compagnons), 1 421 apprentis (21 % des apprentis) et 956 occupations (27 % des occupations). Même si les nouveaux titulaires de certificat de compétence occupation non diplômés doivent suivre au moins deux formations pour satisfaire à leur obligation de formation, ce sont les compagnons qui ont le plus grand nombre de participations multiples. Ceci explique aussi leur participation globale plus importante que les apprentis.

Les métiers de mécanicien de machines lourdes (53 %), de briqueteur-maçon (40 %) et de ferrailleur (39 %) ont les proportions de participations multiples les plus élevées (tableau 26), alors que les métiers de plâtrier (6 %) et de carreurs (8 %) ont les moins élevées.

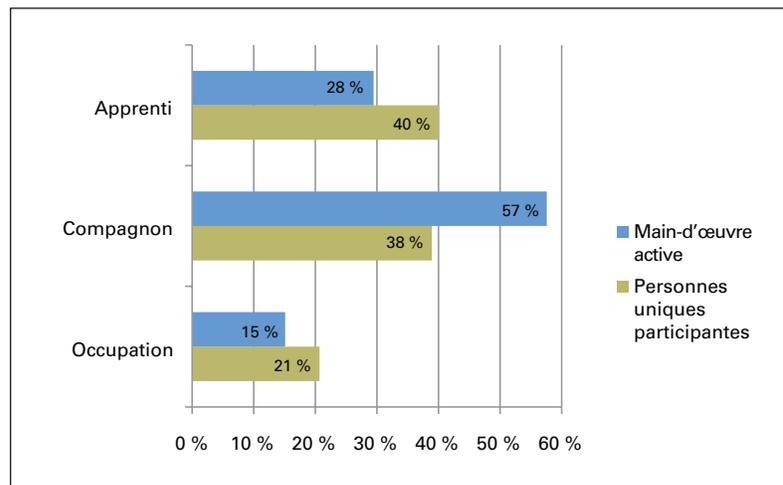
## Caractéristiques des personnes uniques

Les données par personne unique permettent de faire un portrait de la clientèle participante selon différentes caractéristiques, telles que le certificat de compétence, le métier, le sexe, l'âge, etc., et de le comparer avec celui de la main-d'œuvre active de l'industrie de la construction, c'est-à-dire les personnes détenant un certificat de compétence qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année.

Étant donné que la main-d'œuvre active a été de 153 040 en 2015, en baisse de 3 %, c'est donc 11 % de l'ensemble de la main-d'œuvre qui ont participé à au moins une activité de formation.

Parmi les différentes personnes qui ont participé aux activités de perfectionnement, il y avait 6 718 apprentis (40 % du total), 6 292 compagnons (38 %) et 3 564 occupations (21 %). En comparaison, mentionnons que la main-d'œuvre de l'industrie de la construction de 2015 était composée de 57 % de compagnons, de 28 % d'apprentis et de 15 % d'occupations (tableau 26 et graphique 7). Le taux de participation de la main-d'œuvre active à au moins une activité de perfectionnement est donc de 16 % pour les apprentis, de 7 % pour les compagnons et de 15 % pour les occupations. Cette surreprésentation des apprentis et des occupations dans la participation aux activités de perfectionnement n'est pas étonnante, compte tenu des obligations des personnes non diplômées.

**Graphique 7 – Répartition des personnes uniques participantes et de la main-d'œuvre active selon le certificat de compétence**



Source : CCQ.

Différents facteurs peuvent influencer la participation par métier et titre occupationnel, tels que la présence plus ou moins grande d'apprentis ou de compagnons dans le métier, de non-diplômés tenus de se perfectionner ou du nombre d'activités de perfectionnement offertes dans les métiers ou occupations. En 2015-2016, le taux de participation aux activités de perfectionnement de la main-d'œuvre des métiers de monteur-assembleur (26 %), de ferrailleur (18 %) et de monteur-mécanicien (vitrier) (18 %) est plus élevé que la moyenne de 11 % de l'ensemble de la main-d'œuvre (tableau 26). À l'inverse, le taux de participation des poseurs de revêtements souples (1 %) est le plus faible, suivi des mécaniciens de machines lourdes, des opérateurs de pelles et des poseurs de systèmes intérieurs, qui ont un taux de participation de 5 %.

<sup>8</sup> La région administrative du Grand Montréal de la CCQ comprend l'île de Montréal, Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

**Tableau 26 – Nombre de personnes uniques selon le nombre d'activités suivies par métier ou occupation prioritaire, et comparaison avec la main-d'œuvre active**

Métier ou occupation	Nombre d'activités suivies					Total	Part des participations multiples	Répartition		Taux de participation de la main-d'œuvre active
	1	2	3	4	5 et plus			Personnes uniques	Main-d'œuvre active en 2015	
Briqueteur-maçon	439	180	68	22	18	727	40 %	4,4 %	3,2 %	15 %
Calorifugeur	132	13	3			148	11 %	0,9 %	0,7 %	14 %
Carreleur	185	15				200	8 %	1,2 %	1,6 %	8 %
Charpentier-menuisier	2 532	729	245	146	110	3 762	33 %	22,6 %	26,5 %	9 %
Chaudronnier	78	18	2			98	20 %	0,6 %	0,5 %	14 %
Cimentier-applicateur	275	34	4	4		317	13 %	1,9 %	1,9 %	11 %
Couvreur	519	69	15	4	1	608	15 %	3,7 %	3,6 %	11 %
Électricien	859	286	98	32	30	1 305	34 %	7,9 %	11,2 %	8 %
Ferblantier	423	76	8	2	1	510	17 %	3,1 %	2,9 %	11 %
Ferrailleur	162	65	26	9	4	266	39 %	1,6 %	1,0 %	18 %
Frigoriste	192	58	4	2	21	277	31 %	1,7 %	2,3 %	8 %
Grutier	82	27	3	1	1	114	28 %	0,7 %	1,1 %	7 %
Mécanicien d'ascenseur	90	10	3	1		104	13 %	0,6 %	0,7 %	10 %
Mécanicien de machines lourdes	8	3	2		4	17	53 %	0,1 %	0,2 %	5 %
Mécanicien en protection-incendie	116	24	1			141	18 %	0,8 %	0,8 %	12 %
Mécanicien industriel de chantier	77	26	10	5	2	120	36 %	0,7 %	0,7 %	12 %
Monteur-assembleur	614	109	48	12	6	789	22 %	4,7 %	2,0 %	26 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	373	46	4	4		427	13 %	2,6 %	1,6 %	18 %
Opérateur d'équipement lourd	313	64	26	3		406	23 %	2,4 %	3,9 %	7 %
Opérateur de pelles	267	67	13	4		351	24 %	2,1 %	4,4 %	5 %
Peintre	552	86	11	5	1	655	16 %	3,9 %	3,6 %	12 %
Plâtrier	173	10		1		184	6 %	1,1 %	2,0 %	6 %
Poseur de revêtements souples	15	1	1			17	12 %	0,1 %	0,8 %	1 %
Poseur de systèmes intérieurs	111	18	1			130	15 %	0,8 %	1,7 %	5 %
Tuyauteur	795	218	82	31	25	1 151	31 %	6,9 %	5,9 %	13 %
Titres occupationnels	2 749	640	239	96	70	3 794	28 %	22,8 %	15,3 %	16 %
<b>Total</b>	<b>12 131</b>	<b>2 892</b>	<b>917</b>	<b>384</b>	<b>294</b>	<b>16 618</b>	<b>27 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>11 %</b>

### Caractéristiques démographiques des personnes uniques

Les caractéristiques démographiques des participants changent peu, d'une année à l'autre. La répartition des personnes en fonction du sexe, de l'âge ou de la langue est relativement constante. C'est encore le cas cette année.

### Selon le genre et la langue de correspondance

Parmi les 16 618 personnes uniques, 414 sont des femmes et 16 204 sont des hommes (tableau 27). Pour les activités de perfectionnement, la part des femmes s'élève à 2,5 %, alors que leur représentativité dans la main-d'œuvre active est de 1,5 %. Tout comme les années passées, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes, et ce, quel que soit leur statut ou qu'elles détiennent ou pas un diplôme.

**Tableau 27 – Nombre de personnes uniques  
selon la langue de correspondance et le sexe**

Langue de correspondance	Sexe		Total	Répartition
	Femmes	Hommes		
Anglais	4	341	345	2,1 %
Français	410	15 863	16 273	97,9 %
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>16 204</b>	<b>16 618</b>	<b>100,0 %</b>
Répartition	2,5 %	97,5 %	100,0 %	

Note : À des fins de simplification, la langue française inclut la catégorie « Indéterminée ».  
Source : CCQ.

Quant à la répartition linguistique, la langue de correspondance est l'anglais pour 2,1 % des personnes uniques participantes.

Avec 11 activités différentes, soit 4 de plus que l'an dernier, la participation aux activités offertes en anglais s'est accrue de 54 %, pour atteindre 131 participants en 2015-2016 (tableau 28). Pour cette population, 14 groupes ont été réalisés sur les 17 groupes planifiés.

**Tableau 28 – Nombre de groupes et de  
participants aux activités offertes en anglais**

Contexte	Activités de perfectionnement	Nombre de groupes		Participants
		Réalisés	Annulés	
<b>Cours de connaissance générale de l'industrie de la construction</b>	<i>Construction Industry Organizations</i>	1		17
<b>Modules de programmes d'études</b>	<i>Drawings, Specifications and Sketches</i>	1		5
	<i>Interpreting Diagrams, Drawings and Specifications</i>	1		18
	<i>Matching and Reproducing Colours</i>	1		8
	<i>Planning Calculations</i>	1	1	4
	<i>Plans and Specifications</i>	1		16
	<i>Using Surface Preparation and Finishing Products</i>	1		13
<b>Perfectionnement selon les besoins estimés</b>	<i>Boom lift and scissor lift</i>	3	1	20
	<i>Building Plans and Specifications</i>	1	1	9
	<i>Road and Infrastructure Plans and Specifications</i>	1		8
	<i>Telescopic forklift</i>	2		13
<b>Total</b>		<b>14</b>	<b>3</b>	<b>131</b>

Source : CCQ.

Il est à noter que parmi les 131 participants à ces groupes, 100 avaient l'anglais comme langue de correspondance. Ces participants anglophones se traduisent en 83 personnes différentes, c'est donc dire que les 331 autres anglophones (80 %) étaient inscrits aux activités de formation offertes en français.

## Selon l'âge

Pour 2015-2016, l'âge moyen des personnes uniques est de 36,8 ans (tableau 29), ce qui correspond à une légère diminution de l'âge moyen observé l'an passé (-0,3 an). En comparaison, l'âge moyen de l'ensemble de la main-d'œuvre active est de 39,2 ans. La personne la plus jeune avait 17 ans, et 17 personnes avaient 70 ans et plus.

La majorité des personnes (63 %) se retrouvent dans la fourchette de 25 à 44 ans, alors que les personnes des autres tranches d'âge se forment proportionnellement moins. Pour toutes les tranches d'âge où elles sont présentes, les femmes se perfectionnent proportionnellement plus que les hommes.

**Tableau 29 – Nombre de personnes uniques selon le sexe et le groupe d'âge**

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total			Main-d'œuvre active 2015
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition	Variation annuelle	
Moins de 25 ans	55	13,3 %	1 906	11,8 %	1 961	11,8 %	-17,4 %	13,6 %
25-34 ans	149	36,0 %	6 143	37,9 %	6 292	37,9 %	-4,9 %	29,4 %
35-44 ans	113	27,3 %	4 073	25,1 %	4 186	25,2 %	-5,4 %	21,3 %
45-54 ans	74	17,9 %	2 663	16,4 %	2 737	16,5 %	-11,6 %	20,8 %
55-64 ans	23	5,6 %	1 316	8,1 %	1 339	8,1 %	-4,8 %	12,7 %
65 ans et plus	0	0,0 %	103	0,6 %	103	0,6 %	5,1 %	2,2 %
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>100 %</b>	<b>16 204</b>	<b>100 %</b>	<b>16 618</b>	<b>100 %</b>	<b>-7,8 %</b>	<b>100,0 %</b>
Âge moyen	36,0		36,8		36,8			39,2

Source : CCQ.

Il n'y a pas de changement de tendance pour les métiers ou titres occupationnels. Les personnes qui se perfectionnent sont plus jeunes, en moyenne, que la main-d'œuvre active de leur métier ou occupation. La seule exception se trouve chez les mécaniciens de machines lourdes et les ferrailleurs, où il n'y a pas de différence d'âge.

## Caractéristiques selon le secteur de travail

La représentativité des participants par secteur de travail est similaire à celle rencontrée chez l'ensemble de la main-d'œuvre. Ainsi, la majorité des participants proviennent du secteur institutionnel et commercial. Il y a toutefois une représentativité un peu plus élevée du secteur du génie civil et de la voirie, et un peu plus faible du secteur résidentiel (tableau 30).

**Tableau 30 – Nombre de participants par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail**

Secteur prioritaire	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Répartition des participants	Répartition de la main-d'œuvre active
Génie civil et voirie	921	3 665	617	<b>5 203</b>	22 %	18 %
Industriel	243	1 380	148	<b>1 771</b>	7 %	7 %
Institutionnel et commercial	2 907	7 308	1 994	<b>12 209</b>	51 %	50 %
Résidentiel	1 408	2 156	306	<b>3 870</b>	16 %	25 %
Indéterminé	141	657	47	<b>845</b>	4 %	0 %
<b>Total</b>	<b>5 620</b>	<b>15 166</b>	<b>3 112</b>	<b>23 898</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Source : CCQ.

En ce qui a trait à la moyenne d'heures au cours des 24 derniers mois, indistinctement du secteur de travail, la clientèle tenue de se perfectionner a une moyenne d'heures travaillées inférieure à la clientèle en perfectionnement volontaire, qui, à son tour, a une moyenne d'heures travaillées inférieure à la clientèle de la formation aux entreprises. Cette situation n'est pas étonnante, étant donné que chez la main-d'œuvre active, de manière générale, les apprentis ont une moyenne d'heures travaillées inférieure à celle des occupations, qui, elles, ont une moyenne inférieure à celle des compagnons. De plus, la main-d'œuvre sans diplôme a une moyenne inférieure à celle de la main-d'œuvre avec diplôme. Comme on l'a vu précédemment, les apprentis sans diplôme sont majoritaires dans le perfectionnement obligatoire alors que les compagnons sont majoritaires en perfectionnement volontaire et en formation aux entreprises.

Ainsi, ceux qui participent à des activités de perfectionnement ont, en moyenne, 1 940 heures travaillées au cours des deux dernières années (tableau 31). Pour les femmes, la moyenne se situe à 1 404 et pour les hommes, à 1 952.

**Tableau 31 – Moyenne d'heures travaillées des participants au cours des 24 derniers mois par catégorie de formation selon le secteur prioritaire de travail**

Secteur prioritaire	Perfectionnement obligatoire	Perfectionnement volontaire	Formation aux entreprises	Total	Femmes	Hommes
Génie civil et voirie	1 563	1 938	2 414	<b>1 928</b>	1 468	1 939
Industriel	1 850	2 097	2 873	<b>2 128</b>	1 509	2 138
Institutionnel et commercial	1 826	2 059	2 728	<b>2 113</b>	1 567	2 126
Résidentiel	1 359	1 727	2 161	<b>1 627</b>	1 058	1 639
Indéterminé	481	589	111	<b>544</b>	559	544
<b>Total</b>	<b>1 633</b>	<b>1 922</b>	<b>2 577</b>	<b>1 940</b>	<b>1 404</b>	<b>1 952</b>

Source : CCQ.

## 5 Participation aux activités de formation aux entreprises

Un service exclusif aux entreprises est offert afin de répondre aux demandes spécifiques de formation soulevées par les employeurs ou par les agents de promotion. L'exercice 2015-2016 affiche une baisse d'activités de formation aux entreprises.

En 2015-2016, 437 demandes de formation ont été faites par les entreprises, en baisse de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Ces demandes provenaient de 215 entreprises ou regroupements d'entreprises différentes, et visaient initialement 3 985 travailleurs.

Ces demandes ont mené à la réalisation de 397 groupes, une diminution de 18 % comparativement à l'an dernier (tableau 32). Qui plus est, il y a eu 3 162 participants aux activités de perfectionnement spécifiquement dédiées à la main-d'œuvre des entreprises cette année, correspondant à une baisse de 16 %.

### Selon la région

Pour cette catégorie de formation, les variations annuelles par région du nombre de groupes et du nombre de participants sont fortes à cause de sa dépendance aux demandes ponctuelles d'entreprises qui sont souvent liées à un chantier ou à un contrat donné. Seulement deux régions affichent en 2015-2016 des hausses du nombre de groupes, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean (+67 %) et la Côte-Nord (+25 %), et, par conséquent de leurs nombres de participants, soit +93 % et +9 % respectivement. Malgré une baisse du nombre de groupes de 29 % en Abitibi-Témiscamingue, le nombre de participants a augmenté de 4 %.

Ces grandes variations s'expliquent par les faibles nombres de groupes que connaissent habituellement ces régions. Par ailleurs, certaines de ces activités n'ont pas eu lieu dans la région de l'entreprise qui en avait fait la demande et ont dû être organisées dans une autre région (tableau 7).

Tout comme l'an dernier, la majorité (53 %) des participants sont dans la région du grand Montréal. Il en découle que les activités de formation aux entreprises ont été organisées en parts égales entre le grand Montréal et le reste de la province.

**Tableau 32 – Nombre de groupes réalisés et de participants à des activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon la région**

Région	Groupes			Participants		
	Nombre	Répartition	Variation annuelle	Nombre	Répartition	Variation annuelle
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4	1,0 %	-50 %	38	1,2 %	-37 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10	2,5 %	67 %	79	2,5 %	93 %
Québec	104	26,2 %	-23 %	847	26,8 %	-24 %
Mauricie–Bois-Francs	43	10,8 %	-4 %	297	9,4 %	-19 %
Estrie	15	3,8 %	0 %	103	3,3 %	-5 %
Grand Montréal	203	51,1 %	-19 %	1 678	53,1 %	-13 %
Outaouais	3	0,8 %	-57 %	26	0,8 %	-46 %
Abitibi-Témiscamingue	5	1,3 %	-29 %	47	1,5 %	4 %
Côte-Nord	10	2,5 %	25 %	47	1,5 %	9 %
<b>Total</b>	<b>397</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-18 %</b>	<b>3 162</b>	<b>100,0 %</b>	<b>-16 %</b>

Source : CCQ.

### Selon la fonction des participants

À cette diversité des lieux de formation correspond aussi une diversité des métiers et des occupations (tableau 33).

Comme l'an passé, 29 métiers ou occupations différents ont été visés par la formation aux entreprises. Les plus importants sont le métier de charpentier-menuisier avec 18 % des participants, les tuyauteurs (13 %) et les manœuvres (11 %).

Encore ici, la majorité des fortes variations annuelles découle d'une distorsion générée par les petits nombres de groupes et de participants. La forte représentativité des tuyauteurs est expliquée par le fait que 164 tuyauteurs ont participé à l'activité de perfectionnement sur l'actualisation du Code de plomberie. D'autre part, soulignons la présence importante des ferrailleurs comparativement à l'an dernier : ils ont participé à des activités liées aux chariots élévateurs, nacelles ou échafaudages.

Comme mentionné précédemment, la majorité des participants aux activités réalisées pour les entreprises sont compagnons (56 %).

**Tableau 33 – Nombre de participants aux activités de perfectionnement de formation aux entreprises selon le métier ou l'occupation prioritaire**

Métier ou occupation	Participants	Variation annuelle
Briqueteur-maçon	128	49 %
Calorifugeur	10	-23 %
Carreleur	55	17 %
Charpentier-menuisier	572	13 %
Chaudronnier	1	-89 %
Cimentier-applicateur	14	75 %
Couvreur	288	16 %
Électricien	269	-16 %
Ferblantier	77	-75 %
Ferrailleur	32	967 %
Frigoriste	294	107 %
Grutier	26	136 %
Mécanicien industriel de chantier	5	-74 %
Mécanicien de machines lourdes	36	1700 %
Mécanicien en protection-incendie	48	12 %
Monteur-assembleur	46	1433 %
Monteur-mécanicien (vitrier)	39	-42 %
Opérateur d'équipement lourd	88	-17 %
Opérateur de pelles	61	69 %
Peintre	64	-55 %
Plâtrier	31	-54 %
Poseur de revêtements souples		-100 %
Poseur de systèmes intérieurs	46	-55 %
Tuyauteur	411	-57 %
<b>Titres occupationnels</b>		
Arpenteur	125	98 %
Manœuvre	351	-11 %
Monteur de lignes	1	-97 %
Scaphandrier (plongeur professionnel)	23	21 %
Soudeur	3	
Soudeur en tuyauterie (haute pression)	18	157 %
<b>Total</b>	<b>3 162</b>	<b>-16 %</b>

Source : CCQ.

## Selon l'activité de perfectionnement

À la demande des entreprises, 97 activités différentes ont été organisées. Le tableau 34 présente les activités de perfectionnement qui ont connu les participations les plus importantes.

**Tableau 34 – Les 10 activités les plus populaires de la formation aux entreprises en 2015-2016**

Titre de l'activité	Nombre de participants
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice</i>	440
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne)</i>	322
<i>Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (volet pratique)</i>	318
<i>Code de construction du Québec, chapitre III – Plomberie (actualisation 2014)</i>	165
<i>Chariot élévateur télescopique (formation en ligne)</i>	127
<i>Chariot élévateur télescopique</i>	127
<i>Chariot élévateur télescopique (volet pratique)</i>	127
<i>Membranes de bitume modifié SBS sur toiture de grande dimension</i>	112
<i>Système de guidage 3D GCS900 – Engin de chantier</i>	58
<i>Préparation théorique à la qualification de gaz TAG-1</i>	52

Source : CCQ.

Les activités de perfectionnement aux entreprises sont organisées pour un ou deux groupes seulement, avec un nombre limité de participants. Hormis, les activités *Code de construction, chapitre III – Plomberie (actualisation 2014)*, *Membranes de bitume modifié SBS sur toiture de grande dimension* et *Système de guidage 3D GCS900 – Engin de chantier*, il est donc normal de retrouver à la tête du classement des formations génériques comme celles sur les nacelles et chariots élévateurs.

## Conclusion

L'exercice précédent ayant affiché un record de participation, il n'aura pas été possible de maintenir ce rythme au cours de l'exercice 2015-2016. Dans ce contexte, la baisse de 5 % de la participation globale pour atteindre près de 23 898 participants n'est donc pas surprenante. Cette baisse s'explique en bonne partie par la baisse importante de la clientèle tenue de se perfectionner et par une température particulièrement clémente. En dépit de ce recul, il faut noter que les chiffres de cette année demeurent quand même plus élevés qu'il y a deux ans. La baisse s'est fait sentir presque à tous les niveaux (groupes, personnes, régions, etc.), tandis qu'aucun indicateur démographique de la clientèle participante ne s'écarte des moyennes des années précédentes.

Autre fait marquant pour 2015-2016, la baisse des apprentis non diplômés conjuguée à la stabilité de la participation chez les compagnons a eu pour conséquence qu'il y a eu pour une première fois, un nombre plus élevé de compagnons que d'apprentis participant aux activités de perfectionnement. Compte tenu de la baisse de l'activité dans l'industrie de la construction depuis 2012 et l'arrivée en plus faible nombre de personnes tenues de se perfectionner, la tendance à la baisse de la clientèle en perfectionnement obligatoire devrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par contre, la hausse de la popularité des formations chez les compagnons et, depuis trois ans, la baisse de l'activité économique de l'industrie, qui, dans certains cas, rend la clientèle plus disponible, pourraient permettre de maintenir la participation volontaire. Par contre, la baisse de l'activité économique pourrait rendre difficile l'admissibilité de la clientèle aux activités de perfectionnement. Nous suivrons cet indicateur de près au cours du présent exercice.

En ce début d'exercice 2016-2017, tous les indices (inscriptions, réponses aux convocations, appels téléphoniques, etc.) permettent d'envisager que le présent exercice se conclura par un niveau comparable de participation à l'offre de perfectionnement du CFPIC et des entreprises.

## ANNEXE 1 Lexique (2015-2016)

**Activité de perfectionnement** : Activité de formation organisée pour un groupe de participants donné. Une activité de perfectionnement peut être composée d'un seul module ou d'un ensemble de modules (un programme d'études, par exemple). Une même activité de perfectionnement peut être réalisée pour un seul groupe ou pour un ensemble de groupes, répartis dans l'année ou dans différentes régions. Synonyme d'« activité de formation ».

**Article 7 (ou A7)** : Article 7 du *Règlement sur la délivrance des certificats de compétence* qui encadre l'obligation de formation des détenteurs d'un CCA ou d'un CCO non diplômés.

**Type d'activité** : Contexte dans lequel a été organisée l'activité de perfectionnement. Il y a cinq contextes différents :

- Module *Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction* (SRO), offert aux CCO en obligation de formation ;
- Formation aux entreprises : activité de perfectionnement réalisée à la demande d'une entreprise par le SFAE ;
- Article 7 : activité de perfectionnement offerte aux CCA et CCO en obligation de formation ;
- Perfectionnement volontaire : pour toute personne non soumise à l'article 7. Une personne non diplômée qui a suivi ses formations obligatoires est par la suite considérée comme étant en « perfectionnement volontaire » ;
- Formation des enseignants : activité de perfectionnement de 45 heures offertes aux personnes étant formateur d'une activité de perfectionnement ou désirant le devenir ;

**DFP** : Direction de la formation professionnelle de la CCQ.

**Exercice annuel** : Période entre le 1er juillet 2015 et le 30 juin 2016.

**FFSIC** : Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction.

**Fournisseur de services** : Organisme qui réalise la formation pour les travailleurs de construction, après entente avec la CCQ. Un fournisseur de services peut être un centre de formation professionnelle, un cégep, une entreprise, une association patronale, un organisme public ou un manufacturier.

**Module** : Unité d'enseignement balisée dans le temps, généralement liée à une évaluation pour sanction.

**Obligation de formation** : Formation obligatoire pour le CCA et le CCO non diplômés (voir article 7).

**Participation** : Une participation est définie comme au moins une présence à une activité de formation. Une même personne qui débute une formation dans un groupe et qui la poursuit dans un autre groupe est comptabilisée comme une seule participation.

**Perfectionnement obligatoire** : Activité de perfectionnement ou participation dans le cadre d'une obligation de formation définie par l'article 7.

**Perfectionnement volontaire** : Activité de perfectionnement ou participation non déterminée par une obligation de formation définie par l'article 7.

Remarque : les participations aux activités de perfectionnement du SFAE ont toutes été considérées comme étant des perfectionnements volontaires.

**Région** : Une des 9 régions administratives de la CCQ.

**Répertoire des activités** : Répertoire des activités de perfectionnement offertes à l'ensemble des travailleurs et diffusé sous forme d'imprimé et en ligne.

**SFAE** : Service de la formation aux entreprises de la CCQ.

**Temps partiel** : Activité de perfectionnement de moins de 25 heures par semaine.

**Temps plein** : Activité de perfectionnement de 25 heures et plus par semaine.

**Variation annuelle** : Écart, en pourcentage, entre les exercices annuels 2014-2015 et 2015-2016.





COMMISSION  
DE LA CONSTRUCTION  
DU QUÉBEC